

RegArd sur...

N°1 - Juillet 2017

**Le plan pluriannuel
de lutte contre la pauvreté
et pour l'inclusion sociale**

Feuille de route 2017

Publication de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie



DRJSCS OCCITANIE

TABLE DES MATIERES

I - LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE : PRÉSENTATION DU DIAGNOSTIC RÉGIONAL.....	4
A - La pauvreté monétaire en Occitanie	4
B - Zoom sur 5 dimensions de la pauvreté en Occitanie	7
II - LES PRIORITÉS RÉGIONALES EN OCCITANIE.....	9
A - Les actions prioritaires.....	9
1 - La prévention et l'accès aux droits	10
a) L'expérimentation « Points Conseil Budget »	10
b) Les schémas départementaux de la domiciliation	11
c) Le dispositif d'aide alimentaire	12
d) Les schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public	13
2 - Le logement et l'hébergement	14
3 - La santé	15
4 - L'emploi et la formation	16
B - Un public prioritaire : les jeunes	17
1 - Le logement des jeunes.....	18
2 - Les jeunes scolarisés	19
3 - Les schémas départementaux des services aux familles.....	20
C - Des territoires prioritaires.....	21
Les quartiers politique de la ville.....	22
III - LA TERRITORIALISATION DU PLAN PAUVRETÉ.....	23
A - La gouvernance.....	23
1 - La gouvernance régionale	23
2 - La mise en oeuvre départementale : des stratégies d'animation au plus près des territoires	23
3 - La démarche AGILLE	23
B - La promotion de la participation et des pratiques « inspirantes »	24
1 - La participation des personnes accueillies et accompagnées.....	24
2 - Les pratiques «inspirantes» : la promotion de l'innovation sociale	24
IV - L'ÉVALUATION DU PLAN PAUVRETÉ	25
V - ANNEXES : feuilles de route départementales 2017	26

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté le 21 janvier 2013 et actualisé par la feuille de route du 3 mars 2015, a intensifié l'action en faveur des plus démunis.

L'instruction du 16 juillet 2015 renforce la dimension territoriale du plan et rappelle que sa réussite repose sur une mobilisation continue de l'ensemble des acteurs qui concourent à la lutte contre la pauvreté, tant au niveau régional que départemental.

L'adaptation des mesures retenues au niveau national à la réalité des besoins exprimés localement a nécessité et nécessite toujours en région Occitanie, la mobilisation de tous : élus, administrations, collectivités publiques, partenaires sociaux, associations et personnes accueillies et hébergées, afin de développer les coordinations partenariales au bénéfice des publics les plus vulnérables dans la région.

La région Occitanie est en effet fortement impactée par la précarité, comme le démontre le diagnostic de la pauvreté réalisé conjointement par l'Insee et la DRJSCS (*cf. partie I*).

En Occitanie, un des grands enjeux de 2016 était de fusionner les 2 plans issus des 2 ex-régions, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, afin de n'en faire plus qu'un.

Aussi, un premier comité de pilotage régional du plan s'est tenu le 1^{er} juillet 2016 à Carcassonne, réunissant une quarantaine de participants issus de l'ensemble de la région Occitanie (ARS, DREAL, DRAAF, DRAC, DRFIP, DIRECCTE, rectorat, les DDCS/PP, les conseils départementaux de la région, CAF, CPAM, fédération des acteurs de la solidarité (FAS, ex-FNARS) URIOPSS, Fondation Abbé Pierre...). Cette première rencontre a permis de prioriser les grands axes de la feuille de route régionale 2017 en faisant un focus sur l'avancement et les perspectives de quelques actions caractéristiques.

Tout au long de l'année 2016, la territorialisation du plan s'est poursuivie dans l'ensemble des 13 départements de la région. Des réunions se sont tenues sur tous les départements pour faire vivre le plan au plus près des territoires.

Au niveau régional, une vaste journée de mobilisation en faveur du plan s'est déroulée le 24 novembre 2016 à Carcassonne, en présence de madame la Ministre du logement et de l'habitat durable, et rassemblant une centaine de participants.

Cette journée, qui visait notamment à présenter les grands axes de la feuille de route régionale, a permis d'enrichir ces travaux en vue d'en faire une feuille de route pleinement partagée. C'est de l'ensemble des contributions que découlent les priorités régionales identifiées (*cf. partie II*).

Cette journée a également permis de consolider une nouvelle gouvernance étendue à la grande région, en terme d'animation et de suivi du plan (*cf. partie III et IV*).

I - La pauvreté en Occitanie

Présentation du diagnostic régional

A - LA PAUVRETÉ MONÉTAIRE EN OCCITANIE

L'Occitanie, une région dynamique...

Le territoire est vaste et contrasté. Au 1^{er} janvier 2013, la région Occitanie compte 5 683 878 habitants, qui se répartissent sur 72 700 km², ce qui la place au **5^e rang des régions métropolitaines en termes de population. La croissance démographique est très soutenue** avec en moyenne 53 000 habitants de plus par an entre 2008 et 2013 (+1,0%). Ce

taux de croissance, deux fois plus élevé qu'en moyenne en métropole, est un des plus forts. Il est essentiellement dû aux mobilités résidentielles (pour 80%) du fait de la forte attractivité de la région.

Le contraste rural/urbain est fort puisque 73% des Occitans vivent dans des communes urbaines, mais cette part est très variable selon les départements : elle

n'est, par exemple, que de 35 à 37% dans le Gers, la Lozère et le Lot, mais dépasse les 80 % dans le Gard, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales et l'Hérault (où elle culmine à 87%). L'espace du bassin de la Garonne et l'espace littoral regroupent 87% de la population régionale (pour 57% de sa superficie).

...où le chômage est pourtant très présent

La région Occitanie connaît des problématiques sociales importantes. Malgré un bon taux de création d'emplois équivalent au niveau métropolitain (+0,4% par an depuis 2007), **le taux de chômage se situe parmi les plus élevés de France métropolitaine** (11,9% au 4^e trim. 2015, soit 2 points de plus que le niveau national). Le dynamisme démographique crée un déséquilibre sur le marché du travail, la popu-

lation en âge de travailler augmentant plus vite que l'emploi. Le contraste entre les départements est important : seuls 4 départements ont un taux de chômage inférieur au taux métropolitain (de 6,4 à 9,2% en Lozère, Aveyron, Gers, Lot) et 4 départements ont des taux parmi les plus élevés de métropole (de 15,3 à 13,8% dans les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, le Gard et l'Aude).

L'Occitanie est l'une des régions dont les 13 départements sont les plus contrastés. Les taux de chômage en sont une illustration : de 6,4% en Lozère à 15,3% dans les Pyrénées Orientales.

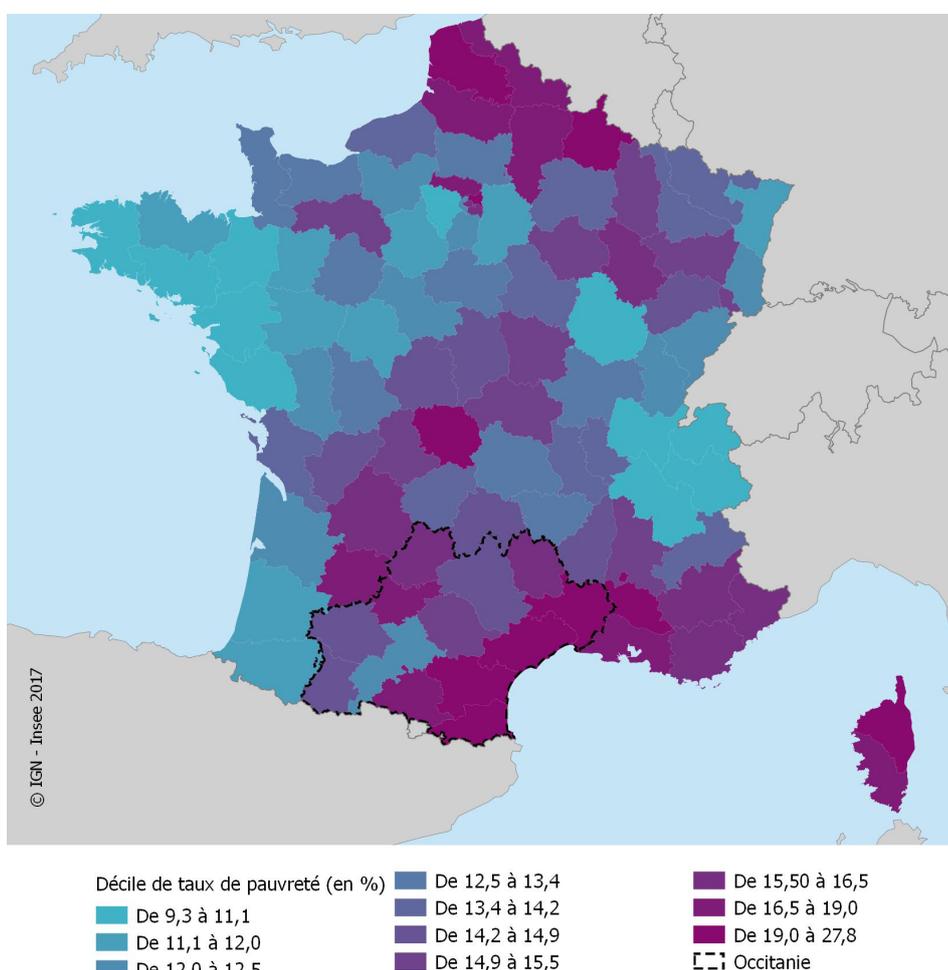
Le taux de pauvreté est parmi les plus élevés de France métropolitaine

En 2013, 17% de la population vit sous le seuil de pauvreté (contre 14,5% pour la moyenne métropolitaine). Là encore, la région est marquée par de forts contrastes selon les territoires. Quatre des dix départements métropolitains les plus concernés par la pauvreté, se situent le long du littoral (Aude, Pyrénées-Orientales, Gard, Hérault) où près d'un habitant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté (niveau de vie mensuel inférieur à 1 000 euros par unité de consommation¹). Le niveau de pauvreté est également élevé en Ariège et dans le Tarn-et-Garonne ; la Haute-Garonne est peu touchée à l'échelle départementale.

Comme ailleurs en France métropolitaine, ce sont les familles monoparentales qui sont les plus concernées par la pauvreté puisque 48,9% sont en dessous du seuil en Occitanie. Viennent ensuite les personnes seules, hommes et femmes. La pauvreté est également forte pour les jeunes ménages et elle s'accroît entre 2012 et 2013.

Les départements du littoral se distinguent également par des taux de pauvreté très élevés concernant les enfants (moins

Taux de pauvreté par département en 2013



1 - L'unité de consommation (UC) est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage pour tenir compte des économies d'échelle liées à la taille du ménage : 1 pour le premier adulte, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

de 18 ans) avec des taux supérieurs à 26% (moyenne de 20% en France métropolitaine).

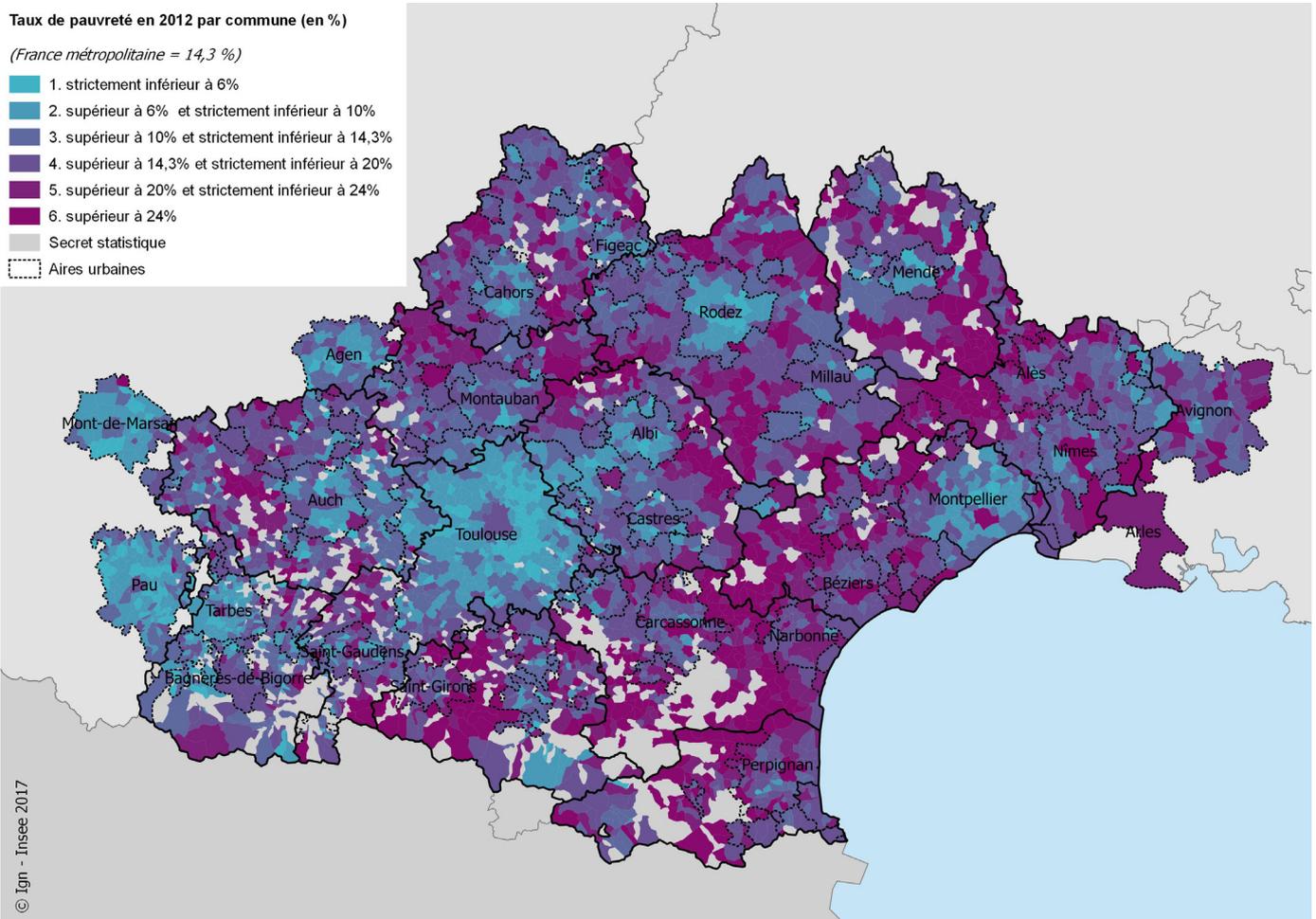
Le taux de pauvreté des 75 ans ou plus atteint 12,5% en Occitanie (8,9% en France métropolitaine). Cette pauvreté des plus âgés est plus marquée dans les départements à l'écart des dyna-

miques urbaines (plus de 16% en Lozère, Aude et Gers).

Les taux de pauvreté dans les grands pôles urbains des départements du littoral restent élevés, contrairement à ceux du reste de la région. Ils sont plus faibles dans les périphéries des deux métropoles, et dans les

couronnes des grandes villes de l'ex-Midi-Pyrénées. Mais la pauvreté demeure prégnante dans les couronnes et banlieues des villes ex-languedociennes. Sur l'ensemble de la nouvelle région, elle touche fortement les zones rurales les plus éloignées des grands centres d'emploi.

Taux de pauvreté par commune ²



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012 - © Ign 2015

La région comprend 105 quartiers prioritaires, soit un peu plus de 350 000 habitants. Le taux de pauvreté y est de 48% en 2012 (42% au niveau France métropolitaine) avec des taux dépassant 50% dans les quartiers de certaines unités urbaines, dont Nîmes, Béziers et Perpignan.

B - ZOOM SUR 5 DIMENSIONS DE LA PAUVRETÉ EN OCCITANIE

La pauvreté est multidimensionnelle impactant les situations de logement, santé, problèmes scolaires, surendettement, etc.

Près de 424 000 personnes perçoivent des minima sociaux en Occitanie



La pauvreté recouvre différentes situations de vie liées à la perte d'un emploi, une séparation, un handicap, etc. pour lesquelles différents minima sociaux viennent apporter une aide financière. La redistribution permet, en effet, d'atténuer les inégalités de revenus entre les ménages. Le RSA (revenu de solidarité active) qui est l'allocation la plus versée

sous différentes formes (socle non majoré, activité, majoré pour les parents isolés, etc.) couvre 8,8% de la population régionale en 2014 (7,4% pour la France métropolitaine).

Pour autant, le montant des revenus pour les personnes relevant de minima sociaux reste faible et surtout il est non négligeable pour une partie de la population : pour près de 37%, les minima sociaux représentent plus de la moitié de leurs revenus (32,6% France métro) et pour 29%, ils représentent plus des trois quarts (25% France métro).

Cette part est variable selon les départements et grimpe jusqu'à 34% dans les Pyrénées-Orientales.

Il existe aussi le phénomène non négligeable des travailleurs pauvres : via la source de données Filosofi, on estime à presque 13% la part des ménages pauvres dont l'origine principale des revenus provient d'une activité qu'elle soit salariée ou non (10,4% en France métropolitaine). Ce phénomène est plus présent à l'est de la région avec des taux atteignant 16% pour l'Aude et les Pyrénées-Orientales.

Un marché du logement en tension

Du fait de la forte croissance démographique et du retard historique (structurel) en logement social, la région Occitanie reste sous-équipée, comparativement aux besoins : 10% de logements sociaux³ en Occitanie contre 16% en France métropolitaine. Des zones de fortes tensions existent, notamment dans les 2 métropoles (5 600 recours DALO dont les ¾ dans l'Hérault et la Haute-Garonne).

En Occitanie, 128 000 ménages sont en attente d'un logement social au 31/12/2015, avec un délai d'attente de 10 mois (13

mois en France) et des disparités importantes entre départements (16 mois par exemple dans l'Hérault).

Il s'en suit une forte demande d'hébergement social avec 28 000 sollicitations de personnes différentes au 115 en 2014, principalement des hommes isolés et des familles avec enfants. Malgré les efforts de création de places, notamment dans le cadre du plan pauvreté, les taux d'équipement restent inférieurs aux besoins et à la moyenne nationale.

La région reste sous-équipée en logement social malgré les efforts de rattrapage. Fin 2015, le délai d'attente pour un logement social était de 10 mois, jusqu'à 16 mois dans l'Hérault.

3 - Logements relevant de l'ensemble des bailleurs sociaux soit des offices publics et entreprises sociales de l'habitat, sociétés d'économie mixte, coopératives HLM, associations... Source Répertoire du parc locatif social (RPLS), SOeS - Dreal.

Renoncement aux soins et recours à la CMU-C

Le taux de renoncement aux soins diffère selon les motifs de consultation et le niveau de revenu. Plus le revenu est faible, plus le taux de renoncement aux soins est fort, avec un taux de près de 30% pour les soins dentaires⁴. Le taux de renoncement pour cause du délai d'attente est par contre plus ou moins égal quelque soit le niveau de revenu. D'où l'importance d'une aide comme la couverture maladie universelle complémentaire, la CMU-C qui inclut des forfaits de prise en charge pour les soins dentaires, les lunettes, etc.

En Occitanie, 7,9% de la population est bénéficiaire de la CMU-C (6,4% en France métro) au 31 décembre 2014.

Un des indicateurs de suivi du PPPIS permet de disposer du taux de recours à la CMU-C. Il est plus élevé en Occitanie qu'en France (68,5 des personnes éligibles en Occitanie contre 63,1 % en métropole en 2013) mais les disparités départementales sont fortes : le Lot, la Lozère et l'Aveyron ont un taux de recours beaucoup plus faible (en lien avec la problématique rurale du non-recours).

Surendettement

Depuis 2008, le nombre de dossiers déposés à la Banque de France a explosé : au niveau France métropolitaine, la progression a été de +22% entre 2008 et 2014, en Occitanie +29%. La mise en place des « Points conseil budget » a fait suite à ce constat.

Des facteurs importants du surendettement sont présents en Occitanie : pauvreté, chômage, faiblesse des revenus et taux de divorce plus élevé (60% en Occitanie, 54% au niveau métropolitain).

Pour autant, on compte 421 dossiers de surendettement déposés pour 100 000 habitants, soit un taux un peu plus faible que dans l'ensemble de la métropole (443).

Une part des dossiers recevables de 90%, proche de la moyenne métropolitaine (89%).

Réussite éducative et insertion des jeunes

10% des élèves entrant en 6^e ont au moins un an de retard en Occitanie en 2015, ce qui est proche de la moyenne de France métropolitaine mais les disparités entre départements sont là encore importantes (13,1% dans l'Aude et 7,4% dans le Lot). Cette part est en baisse dans la région comme en France métropolitaine du fait de la politique de limitation du redoublement.

Près de 21% des jeunes de 20-24 ans non inscrits en établissement scolaire sont sans diplôme (la moyenne France métropolitaine est à 20,2%. Ce taux dépasse 23% dans 5 départements occitans (Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales et Tarn-et-Garonne).

Or, l'obtention d'un diplôme reste un facteur déterminant pour accéder à l'emploi. Le problème d'insertion des jeunes est important dans certains départements de la région où la part des jeunes de 18-25



ans non insérés (ni en emploi, ni en formation) va jusqu'à plus de 33% dans les Pyrénées-Orientales et l'Aude (moyenne régionale : 23,4% de jeunes non insérés, contre une moyenne métropolitaine de 21,7%).

II - Les priorités régionales en Occitanie

A - Les actions prioritaires

En Occitanie, 4 priorités régionales ont été identifiées



**La prévention
et l'accès aux droits**



Le logement et l'hébergement



La santé



L'emploi et la formation



1 - LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AUX DROITS

a) L'expérimentation « Points conseil budget »



Enjeux / contexte régional

Les « Points conseil budget » (PCB) visent à prévenir le surendettement, en détectant de la manière la plus précoce possible les publics concernés par des difficultés budgétaires et financières. Ils constituent à cet égard un dispositif fort du plan pauvreté.

L'Occitanie fait partie des 4 régions expérimentatrices au niveau national. L'expérimentation a démarré début 2016.

À ce jour la région compte 12 PCB1, chargés d'effectuer le diagnostic financier et d'accompagner les personnes, et 3 PCB2, disposant de compétences spécifiques leur permettant d'intervenir auprès des créanciers.

Les 4 réunions régionales qui ont eu lieu en 2016 et 2017 (une réunion de lancement et 3 comités de pilotage régionaux) ont montré la pertinence du dispositif, qui répond à un besoin réel en touchant une population qui n'est pas prise en charge par les dispositifs existants, et l'intérêt de la labellisation PCB, qui permet au dispositif d'avoir une meilleure visibilité sur le territoire et de faciliter les échanges pour mutualiser les compétences.



Objectifs / Actions

- **Développer le réseau partenarial des PCB** en mobilisant les conseils départementaux, les caisses d'allocations familiales, les missions locales, mais aussi les bailleurs sociaux, les associations, les entreprises, les créanciers ... dans une logique de parcours.
- **Former les acteurs** pour développer les compétences et favoriser l'échange de bonnes pratiques.
- **Mieux communiquer à propos des PCB.**



Partenaires

Dispositif piloté par la DRJSCS, en lien avec les DDCS/PP, la DRFIP, la Banque de France ...



1 - LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AUX DROITS

b) Les schémas départementaux de la domiciliation



Enjeux / contexte régional

La domiciliation constitue un enjeu fort pour l'accès aux droits des personnes sans domicile stable car elle permet de prétendre au bénéfice de prestations sociales ainsi qu'à l'exercice des droits civiques et civils et à l'aide juridictionnelle.

La loi ALUR a unifié les régimes de domiciliation généraliste et d'aide médicale d'État dans un objectif de simplification et de lisibilité de l'action publique.

Le décret du 19 mai 2016 prévoit que le préfet de département rédige un schéma départemental de la domiciliation sous la coordination du préfet de région, qui constitue une annexe du PDALHPD. Ce schéma doit structurer l'offre de domiciliation sur le territoire en fonction des besoins des publics et harmoniser les pratiques en matière de domiciliation.

Dans la région, la quasi-totalité des schémas de la domiciliation sont finalisés. Les principaux axes de travail qui se dégagent des schémas départementaux sont les suivants :

- former les acteurs ;
- structurer l'observation ;
- cartographier l'offre de domiciliation ;
- mobiliser les CCAS / CIAS et améliorer la coordination CCAS / associations ;
- favoriser le rôle d'orientation des organismes domiciliataires vers les services sociaux ;
- favoriser l'échange de pratiques ;
- améliorer l'information du public.



Objectifs / Actions

- Finaliser et publier les 13 schémas départementaux de la domiciliation de la région
- Élaborer une synthèse régionale des données afin de réaliser une cartographie régionale de l'offre de domiciliation pour mieux repérer les « zones blanches »
- Élaborer un plan d'action régional pour la domiciliation en particulier sur l'axe « formation des acteurs »



Partenaires

Un groupe de travail régional regroupant DRJSCS et l'ensemble des DDCCS/PP doit se mettre en place en 2017.

Les têtes de réseau associatives et représentants des personnes domiciliées seront associées à ce travail.



1 - LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AUX DROITS

c) Le dispositif d'aide alimentaire



Enjeux / contexte régional

En Occitanie, 169 associations sont habilitées à délivrer de l'aide alimentaire. La procédure d'habilitation a été harmonisée par la DRAAF et la DRJSCS sur l'ensemble de la région Occitanie. Dans ce cadre, le rôle de relais de l'information assuré par les banques alimentaires de l'ex région Languedoc-Roussillon auprès des associations caritatives a été élargi aux 13 départements.

Afin de sécuriser les circuits de distribution et pour que les associations distribuant l'aide alimentaire ou gérant des épiceries solidaires puissent développer leur action sans risque pour les bénéficiaires, un rappel de la réglementation concernant les conditions de stockage et de distribution des denrées est expérimenté sur le département de l'Hérault. Sur l'ensemble de la région, le contrôle des conditions de mise en œuvre de l'aide alimentaire devra faire l'objet d'une collaboration étroite au plan local entre DDCCS et DDPP.



Objectifs / Actions

- **Réaliser une cartographie de l'offre d'aide alimentaire à l'échelle régionale** afin d'améliorer la connaissance et l'accessibilité de l'offre.
- **Développer les dispositifs « d'aller vers » dans les territoires ruraux** en développant les sites de distribution au plus près des personnes et en inscrivant l'aide alimentaire dans une offre de services associés.



Partenaires

DRJSCS et DRAAF travaillent en lien avec les DDCCS/PP.



1 - LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AUX DROITS

d) Les schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public



Enjeux / contexte régional

A partir d'un diagnostic de territoire, ce schéma définit un programme d'actions visant à renforcer, dans toutes ses dimensions, l'accessibilité de l'offre de services marchands et non-marchands dans les zones en déficit, en tenant compte des difficultés sociales rencontrées par les habitants.

Le plan d'action en faveur du travail social et du développement social prévoit la mise en place d'un premier accueil social inconditionnel de proximité dans le cadre des schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

Ces schémas sont en cours d'élaboration dans la majeure partie du territoire régional. Trois sont finalisés : celui de l'Aude, de la Lozère et des Pyrénées-Orientales.



Objectifs / Actions

- Finaliser et publier les 13 schémas départementaux de la région



Partenaires

Les schémas sont élaborés par le préfet de département et le président du conseil départemental.



2 - LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT



Enjeux / contexte régional

En Occitanie, la synthèse régionale des diagnostics à 360° « de la rue au mal logement » a été finalisée en octobre 2016. Elle a été présentée en commission spécialisée du CRHH et diffusée lors de la journée de mobilisation en faveur du plan pauvreté, du 24 novembre 2016.

Les 13 diagnostics territoriaux constituent des documents d'analyse des besoins et de l'offre en hébergement, logement et accompagnement social et permettent aujourd'hui d'alimenter les PDALHPD qui sont finalisés ou en cours d'élaboration dans la plupart des départements.

La DRJSCS a piloté et coordonné, en lien avec la DREAL, l'élaboration des 13 diagnostics départementaux, suivant des modalités différentes entre l'ex Languedoc-Roussillon et l'ex Midi-Pyrénées. L'ensemble de la démarche a permis de développer la dynamique partenariale.

Aujourd'hui, la synthèse régionale Occitanie des diagnostics permet de disposer d'une vision partagée des grands enjeux du champ de l'hébergement et du logement dans le cadre de la nouvelle grande région.

Trois publics ont été retenus comme prépondérants : les personnes présentant des problématiques de santé (en particulier troubles psychiques et/ou conduites addictives), les personnes en situation administrative complexe et les personnes en errance (en particulier les jeunes de moins de 25 ans).



Objectifs / Actions

Mettre en œuvre les 5 orientations principales issues des diagnostics départementaux et de la synthèse régionale :

- Développer l'observation sociale (club des SIAO ...).
- Produire des logements adaptés (coûts accessibles) et améliorer les logements existants (lutte contre l'habitat indigne ...).
- Renforcer et adapter l'offre d'hébergement et de logement accompagné (répondre aux besoins croissants, solutions innovantes ...).
- Optimiser et mieux articuler les dispositifs d'accompagnement (prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale ...).
- Conforter la coordination des acteurs.

Actualiser la synthèse régionale et les diagnostics territoriaux afin d'en faire le socle d'une véritable observation sociale régionale, sur la base de données fiables et cohérentes.



Partenaires



La DRJSCS, les DDCS/PP, la DREAL, les DDT/M, les conseils départementaux, l'ARS, la FAS, l'URIOPSS et des représentants des personnes accueillies et hébergées.



3 - LA SANTÉ



Enjeux / contexte régional

Une des orientations stratégiques de l'État en région Occitanie concerne la santé des populations précaires, ces dernières étant particulièrement vulnérables, physiquement et psychologiquement.

La question de la santé des plus démunis ressort fortement de la synthèse régionale des diagnostics à 360° pour la région Occitanie. Les personnes présentant des problématiques de santé ont été identifiées comme public prépondérant et l'amélioration de l'accompagnement et de la prise en charge sanitaire, médico-sociale et sociale, pour les personnes présentant un besoin d'accompagnement plus spécialisé apparaît prioritaire.

Les travaux d'élaboration du Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS), 4^{ème} génération, piloté par l'ARS, ont lieu actuellement en Occitanie, afin de finaliser le PRAPS à la fin du premier semestre 2017. Le PRAPS a pour vocation de coordonner les dispositifs sur les territoires et de décliner des actions de prévention ou d'accès aux soins en faveur des personnes en situation de précarité dans les divers champs de compétences de l'ARS. L'objectif est double : faciliter l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de précarité et participer à la réduction des inégalités sociales de santé pour les plus précaires.

DRJSCS et DDCS/PP sont associées aux travaux d'élaboration du PRAPS afin de faire en sorte que la dynamique collaborative entre le secteur social et le secteur sanitaire et médico-social se poursuive et s'intensifie dans l'intérêt des personnes en situation de précarité.



Objectifs / Actions

- **Mettre en place un protocole de collaboration ARS / DRJSCS / DDCS/PP afin de mieux coordonner les actions.**

Il apparaît nécessaire et important de mettre en place un nouveau protocole de collaboration entre DRJSCS et ARS en 2017 afin de développer différents axes stratégiques (amélioration de l'accès aux dispositifs de santé pour les personnes en situation de grande précarité, mais aussi développement de la santé des jeunes, des politiques de promotion de la santé dans les quartiers politiques de la ville, des activités physiques et sportives comme facteur de santé).

- **Développer l'accès aux droits de santé, en lien avec l'Assurance maladie**

- Optimiser les dispositifs d'ouverture de droits sur les territoires avec notamment les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), le secteur de l'AHJ, les CCAS et les régimes d'assurance maladie.

- Plusieurs départements de la région ont mis en place ou sont en train de mettre en place des plateformes d'intervention départementales pour l'accès aux soins et à la santé (PFIDASS). Ce dispositif, qui a montré sa pertinence en termes d'ouverture des droits et de mobilisation de fonds spécifiques, devrait être généralisé sur le territoire régional d'ici début 2018.



Partenaires



L'ARS, la DRJSCS, les DDCS/PP, les CPAM, les PASS ...



4 - L'EMPLOI ET LA FORMATION



Enjeux / contexte régional

L'objectif premier de la « garantie jeunes » est d'amener les jeunes en grande difficulté et précarité vers l'autonomie et de co-construire un parcours personnalisé visant leur insertion socioprofessionnelle par un dispositif renforcé d'accompagnement mis en œuvre par les missions locales et piloté par l'État.

Elle se compose à la fois d'une garantie à une première expérience professionnelle au travers de la combinaison d'un accompagnement dans un parcours dynamique et la multiplication de périodes de travail ou de formation et d'une garantie de ressources en tant qu'appui de cet accompagnement.

La « garantie jeunes » s'adresse au public des 18-25 ans qui ne sont ni étudiants, ni en emploi, ni en formation, et qui présentent des vulnérabilités les exposant à un risque d'exclusion de la société. Elle est soumise à condition de ressources et à condition de l'engagement du jeune dans un parcours d'accompagnement renforcé.

L'accompagnement global et intégré proposé par les missions locales est expérimenté afin de travailler concomitamment le projet professionnel du jeune et ses problématiques sociales.

En Occitanie, l'expérimentation a démarré fin 2013 dans l'Aude. La mission locale de Carcassonne a joué le rôle de site « prototype » en commençant à tester en amont les aspects spécifiques de l'accompagnement associé à la « garantie jeunes ».

Aujourd'hui, le dispositif est en cours de généralisation dans l'ensemble des départements de la région.



Objectifs / Actions

- **Mobiliser la « garantie jeunes » dans l'ensemble de la région.**
 - Le diagnostic partagé et l'articulation des politiques publiques en faveur des jeunes éloignés de l'emploi sont des enjeux forts du programme.
 - L'approche de l'accompagnement intégré et global mis en place par les missions locales constitue également un enjeu important de pilotage.
 - Les commissions chargées de réguler la mise en œuvre de la « garantie jeunes » doivent permettre d'utiliser les bonnes ressources du territoire afin de trouver les solutions les plus adéquates à la situation du jeune (ex. mobilisation de places en FJT pour résoudre la question du logement...).
 - La « garantie jeunes » doit être prescrite au bon moment dans le parcours du jeune.
- **Développer les articulations entre le dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE) et les dispositifs d'hébergement et d'insertion (CHRS, AAVA, CAVA ...).**
 - Un groupe de travail regroupant DIRECCTE (niveau régional + UD), DRJSCS, DDCCS/PP et têtes de réseau associatives doit se mettre en place en 2017 afin de développer ces articulations.



Partenaires

DIRECCTE, ARML, conseils départementaux, DRJSCS, DDCCS/PP, têtes de réseau associatives.

B - Un public prioritaire : **les jeunes**



La région Occitanie fait le choix de mettre en avant un public prioritaire : les jeunes.

L'articulation est ainsi faite, dans un souci de plus grande efficacité des actions, entre le plan pauvreté et le plan priorité jeunesse.

Trois actions remarquables sont ici présentées.



1 - LE LOGEMENT DES JEUNES



Enjeux / contexte régional

Dans le cadre de la synthèse régionale des diagnostics à 360°, les jeunes ont été identifiés comme « public prépondérant ».

Les diagnostics territoriaux ont relevé la présence de nombreux jeunes, en rupture familiale et en rejet des institutions (sortant de dispositifs de la protection de l'enfance notamment), parmi les personnes en situation d'errance ou en squats. Ces jeunes souffrent fréquemment de fortes problématiques sociales et sanitaires (conduites addictives et souffrance psychique) et bien souvent ne formulent pas de demande d'hébergement. C'est d'autant plus vrai quand ils sont accompagnés de chiens. Pour ces jeunes, qui rejettent les modes d'hébergement traditionnels, il paraît nécessaire d'expérimenter des offres d'hébergement ou d'habitat alternatif.

Au-delà des personnes en errance, les différents diagnostics ont mis en évidence les difficultés des jeunes de moins de 25 ans à accéder à un logement. L'accès au parc privé est difficile, par manque de garantie, et le parc social n'apporte pas de réponse adaptée (peu de studios, T1), d'où la nécessité de développer des dispositifs spécifiques d'hébergement pour l'accueil des jeunes (résidences sociales, foyers de jeunes travailleurs (FJT)) et de faciliter les parcours des jeunes les plus en difficulté, notamment par l'émergence de pratiques innovantes.



Objectifs / Actions

- **Mise en place d'un comité régional en faveur du logement des jeunes**, co-piloté par la DREAL et la DRJSCS, pour mieux évaluer les besoins à l'échelle de la grande région et développer les projets en direction du public jeune, dans sa globalité.
- Le champ de compétence du comité couvre l'ensemble des publics jeunes : jeunes sortant d'hébergement, jeunes en formation en alternance, apprentis, étudiants, jeunes travailleurs, jeunes décohabitants.
- Le comité sera chargé notamment de la programmation des logements étudiants et de la définition du calendrier des appels à projet pour les FJT.
- Une étude régionale relative à l'état des lieux du logement des jeunes en Occitanie doit démarrer début 2017, afin d'anticiper et orienter les décisions de programmation de projets de construction et faciliter les parcours des jeunes les plus en difficulté, notamment par l'émergence de pratiques innovantes et une meilleure coordination des dispositifs.
- Une attention particulière sera portée à la question de l'information.



Partenaires

DREAL, DRJSCS, conseil régional, CROUS, rectorat, DDT/M, DDCS/PP, CAF, conseils départementaux, Union sociale pour l'habitat, Action logement et Union régionale habitat jeunes.



2 - LES JEUNES SCOLARISÉS

Dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la pauvreté et la précarité à l'école et dans les établissements scolaires, le rectorat mène une action volontariste en mettant en place sur différents territoires des chartes de gouvernance.



Cette action a été entreprise suite aux préconisations du rapport Delahaye de mai 2015 « Grande pauvreté et réussite scolaire », pour une école inclusive, une école de la solidarité et de la réussite pour tous.

La première charte de gouvernance, mise en œuvre dans le bassin de Toulouse nord, définit 3 priorités :

- **Affiner le regard**
 - **Informers la communauté éducative sur la grande pauvreté, la pauvreté et la précarité** (journée de sensibilisation avec les associations, formations sur le sujet).
 - **Parentalité** : rendre l'école ou l'établissement scolaire accueillant et confiant à l'égard de tous les parents ; mettre la structure école ou établissement à disposition pour tous en faveur des plus démunis par des horaires élargis (accès aux ordinateurs, à la documentation, aux douches, etc) ; mise en place de cordées de la réussite parents.
- **Mobiliser la bienveillance et renforcer la gouvernance**
 - **Travail en réseau** : collaborer avec les travailleurs sociaux des Maisons Départementales des Solidarités pour le suivi des élèves ; travailler en concertation avec les CCAS ou CIAS, les structures municipales ou de district péri-éducatives autour des situations repérées ou à repérer ; repérer et faire soigner les élèves concernés dans le cadre de la politique de la ville, programme réussite éducative.
 - **Organisation matérielle et recours aux droits** : s'assurer que toute situation d'élève ouvrant les droits aux bourses est instruite et aboutie ; solliciter activement les fonds d'aide à la restauration ; créer une caisse de solidarité pour répondre rapidement à des aides particulières et/ou urgentes autres qu'hébergement, matériel scolaire.
 - **Organisation scolaire et éducative** : activer le repérage des situations ; mobiliser le groupe de prévention du décrochage scolaire pour identifier ce qui ressort du décrochage lié à l'évitement pour précarité.
 - **Organisation pédagogique** : militer pour les kits achetés par les fédérations de parents d'élèves ; bannir la discrimination par les travaux donnés à faire à la maison et/ avec l'usage d'internet.
- **Maintenir la vigilance** : s'assurer de la continuité de la prise en charge tant pour les nouveaux élèves que pour les sortants en cours d'année, établir un protocole pour ce lien avec les établissements.

Ce type d'initiative doit être étendu sur d'autres territoires en région.

Partenaires



Rectorats, écoles, établissements scolaires, conseils départementaux, CCAS, CIAS, collectivités locales.



3 - LES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX DES SERVICES AUX FAMILLES



L'accès effectif aux modes d'accueil de la petite enfance constitue un enjeu majeur du soutien aux familles les plus vulnérables, afin de lutter le plus en amont possible contre la reproduction des inégalités.

La généralisation des schémas départementaux des services aux familles vise à adapter l'offre présente sur le territoire au plus près des besoins des familles, et notamment des familles en difficulté.

Ces schémas doivent constituer le cadre permettant l'accès aux modes d'accueil (notamment collectifs) pour les enfants de moins de 3 ans issus de familles en situation de pauvreté, mais également leur scolarisation dès l'âge de 2 ans.

Les actions d'accompagnement des parents dans l'exercice de la fonction parentale peuvent également être soutenues dans ce cadre, notamment celles contribuant à la lutte contre le décrochage scolaire.

En Occitanie, 8 schémas sont finalisés dans : l'Hérault, la Lozère, le Gers, l'Aveyron, le Gard, la Haute-Garonne, les Pyrénées-Orientales et le Tarn. La démarche est en cours dans la plupart des autres départements de la région.

C - Des territoires prioritaires



La région Occitanie fait le choix de définir les quartiers politique de la ville en tant que territoires prioritaires.

En effet, en raison du nouveau critère de définition des quartiers politique de la ville, ce sont effectivement ces quartiers qui concentrent les populations les plus pauvres.



LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE



Enjeux / contexte régional

La réforme de la politique de la ville issue de la loi du 21 février 2014 a visé notamment un recentrage de l'intervention de cette politique sur les territoires les plus pauvres et une simplification des zonages existants, 1 514 quartiers prioritaires ont été identifiés par décret à partir d'un critère territorial homogène : la concentration des populations à bas revenus. Les populations à bas revenus sont celles ayant un revenu inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence. En France, 4,8 millions d'habitants vivent dans ces quartiers prioritaires.

En région Occitanie, 350 500 habitants vivent dans les 105 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Le revenu disponible médian des habitants est faible (12 100 € par unité de consommation). Le taux de pauvreté des QPV de la région est très élevé (48% contre 14% dans les unités urbaines environnantes).

Ainsi, dans le cadre du plan pauvreté de la région Occitanie les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont tout particulièrement ciblés.

L'objectif est de veiller à la bonne articulation entre les enjeux identifiés dans le pilier cohésion sociale des contrats de ville et les actions du plan pauvreté. Le travail de diagnostic et de construction des contrats de ville au sein des comités de pilotage locaux (Etat - EPCI - partenaires et conseils citoyens) a permis d'identifier et de territorialiser des moyens de lutte contre la pauvreté.

L'accès aux droits et la lutte contre le non recours et l'accès aux soins de santé ont été plus particulièrement identifiés. Deux actions sont d'ores et déjà engagées :

- **Identifier le droit commun dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**, cette action est coordonnée par la DRJSCS.
- **Développer le lien contrats locaux de santé/ateliers santé ville et contrats de ville.** Les contrats locaux de santé, pilotés par l'ARS, sont conclus avec les collectivités locales et leurs groupements portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. C'est un outil local d'intervention sur le lien pauvreté / santé.

III - La territorialisation du plan pauvreté

A - LA GOUVERNANCE

1. La gouvernance régionale

La gouvernance mise en place depuis le début de l'année 2016, à l'échelle de la région Occitanie, est la suivante :

- **Un comité de pilotage régional** réunissant services de l'État en région (DRJSCS, DREAL, DIRECCTE, ARS, rectorats, DRAAF, DRFIP, DRAC, DRPJJ, DR INSEE), services de l'État en départements (DDCS/PP), conseils départementaux de la région, CAF, CPAM, têtes de réseaux associatives du secteur de la lutte contre la pauvreté (FAS, URIOPSS, Fondation Abbé Pierre) et représentants des personnes accueillies et hébergées.

Ce comité de pilotage s'est réuni le 1^{er} juillet 2016 à Carcassonne.

- **Une journée de mobilisation en faveur du plan pauvreté**, en présence de Madame la Ministre du logement et de l'habitat durable, a rassemblé une centaine de participants.

Cette journée a permis de présenter les grands axes de la feuille de route régionale et de l'enrichir en vue d'en faire une feuille de route pleinement partagée. C'est de l'ensemble des contributions présentées lors de cette journée que découlent les priorités régionales identifiées dans ce document.

Cette journée a également permis de consolider une nouvelle gouvernance étendue à la grande région, en termes d'animation et de suivi du plan.

Cette journée a été organisée le 24 novembre 2016 à Carcassonne.

2. La mise en œuvre départementale : des stratégies d'animation au plus près des territoires

Les modalités de mise en œuvre diffèrent selon les départements, mais dans la plupart des territoires, un comité de pilotage départemental a été mis en place.

En annexe de la feuille de route régionale, figurent les 13 feuilles de route départementales, qui déclinent les priorités de la feuille de route régionale, en mettant en avant les spécificités territoriales issues des COFIL départementaux.

3. La démarche AGILLE

La démarche AGILLE (améliorer la gouvernance et développer l'initiative locale pour lutter contre l'exclusion) est à ce jour expérimentée dans 4 départements de la région Occitanie (Lozère, Hautes-Pyrénées, Tarn-et-Garonne et Hérault).

Cette démarche met en exergue les bonnes pratiques en matière de coordination des actions des conseils départementaux et de l'État.

La présentation qui en a été faite lors de la journée de mobilisation du 24 novembre 2016 visait à promouvoir le développement de cette démarche dans l'ensemble des territoires de la région.

B - LA PROMOTION DE LA PARTICIPATION ET DES PRATIQUES « INSPIRANTES »

1. La participation des personnes accueillies et accompagnées

La participation des personnes accueillies et accompagnées est un élément essentiel de la réussite de ce plan.

Aussi, il convient d'accompagner au mieux la participation des personnes accueillies et hébergées, de les associer dans l'élaboration et le suivi des plans, dans les instances de concertation et de pilotage.

Il existe en Occitanie un comité consultatif régional des

personnes accueillies et/ou accompagnées (CCRPA) en ex Languedoc-Roussillon et un en ex Midi-Pyrénées. A terme, ces 2 comités devraient fusionner.

Les membres des CCRPA sont systématiquement conviés aux comités de pilotage du plan pauvreté. De même ils participent au club régional des SIAO.

Ils sont également associés à « l'évaluation partagée de la qualité de la prise en charge et de la

prévention de la maltraitance en CHRS » mise en œuvre par la DRJSCS. Mais il conviendra de faciliter la mise en œuvre de la participation effective (consultation, participation, co-construction) des personnes accueillies et accompagnées dans l'élaboration des politiques relatives aux personnes en difficulté. Cet objectif relève d'un objectif plus global : promouvoir le pouvoir d'agir des personnes.

2. Les pratiques « inspirantes » : la promotion de l'innovation sociale

L'innovation constitue un des piliers de l'action publique en étant reconnue comme un facteur clé de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Face à ces nombreux défis, les initiatives socialement innovantes se multiplient, portées notamment par les acteurs publics ou associatifs, cherchant et expérimentant des solutions nouvelles.

Aussi il convient de valoriser les actions relevant de l'innovation sociale mises en œuvre en Occitanie, sur les territoires, dans le cadre des fiches « pratiques inspirantes ». Ces fiches permettront

ainsi de disposer de repères pour le développement des bonnes pratiques. Plusieurs fiches ont d'ores et déjà été identifiées :

- La plate-forme des solidarités actives dans le Gers, relative à l'aide alimentaire.

- L'accueil familial de jeunes majeurs isolés sortant du dispositif de prise en charge des mineurs isolés du conseil départemental, dans les Pyrénées-Orientales.

- L'aller vers, une pratique au service de l'usager, dans les Hautes-Pyrénées, au bénéfice des grands précaires.

- Le diagnostic territorial « sport/insertion » en Lozère.

- La plateforme d'intervention départementale d'accès aux soins et à la santé (PFIDASS) dans le Gard.

- Le service départemental de prévention et d'insertion dans les Pyrénées-Orientales.

- L'atelier accès aux droits et non recours dans le Lot.

L'ensemble des fiches seront mises en ligne sur le site de la DRJSCS.

IV - L'évaluation du plan pauvreté

Différents outils d'observation de la pauvreté et d'évaluation ont été développés :



LES INDICATEURS DE SUIVI DU PPPIS

Travail national développé par la DREES-INSEE-DRJSCS.

- Intérêt des indicateurs de suivi commun aux régions, déclinés à l'échelle des départements. Certains ont été présentés dans le diagnostic régional : les taux de pauvreté, de chômage mais aussi la part des minima sociaux dans les revenus des allocataires, la part des élèves ayant un retard scolaire à l'entrée en 6ème, le nombre de dossiers de surendettement déposés, etc.
- Nécessitera un travail d'analyse en commun avec les partenaires concernés.



LE TABLEAU DE BORD ANNUEL DE LA PRÉCARITÉ

Piloté par la DR Insee Occitanie, en lien avec les partenaires (ARS, Pôle emploi, Aromsa, CAF, Carsat, DRAAF, DRJSCS).

- Spécifique à la région.
- Dresse un panorama complet des minima sociaux.



LA PLATEFORME D'OBSERVATION SOCIALE POS

- Fusion en cours des 2 anciennes plateformes POSS-LR et POSMIP.
- Ateliers, groupes de travail en lien avec le plan pauvreté, notamment le non-recours, la paupérisation des jeunes (projet 2017).
- Valorisation des travaux des partenaires.
- Échanges, mutualisation autour de l'observation mais aussi des pratiques.



V - ANNEXES

Feuilles de route départementales 2017



Les feuilles de route départementales déclinent les priorités de la feuille de route régionale et mettent en avant des spécificités territoriales.

Ariège



Référent départemental interministériel

Marta ARNIELLA – DDCSPP

ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

L'Ariège est un petit département d'une superficie de 4 890 Km², avec une faible densité de population de 13 habitants au Km².

L'Ariège figure parmi les départements métropolitains les plus touchés par la pauvreté 18 % en 2013, avec des salaires moyens plus bas qu'au niveau régional et national, 18 526 € en 2013.

Le taux de chômage est important 15,3 % en 2013.

La population couverte par les principaux minima sociaux (allocation adulte handicapé, allocation de solidarité spécifique aux personnes âgées et allocation de solidarité active) n'est pas négligeable, et également plus importante qu'au niveau régional et national.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

>> Réduire les inégalités et prévenir les ruptures

- Accès aux droits : mesurer le taux de non-recours aux dispositifs existants et proposer des pistes d'action.
- Améliorer l'accès à la formation et aux évolutions de carrière des personnes peu qualifiées.
- Produire du logement social et très social.
- Développer un programme de rénovation énergétique et de traitement des copropriétés dégradées.
- Mettre en œuvre la priorité sur la santé des enfants et des adolescents.
- Améliorer l'accueil en structures collectives des enfants de moins de trois ans issus de familles modestes.
- Améliorer l'accès à l'école pour les enfants dont les parents résident en habitat illicite et/ou précaire.

>> Venir en aide et accompagner vers l'insertion

- Favoriser l'accès à l'emploi en aménageant les parcours.
- Ouvrir l'accès à la formation pour les personnes peu qualifiées et les allocataires du RSA.
- Créer une « garantie jeunes » en faveur des jeunes en situation très précaire.
- Faciliter l'insertion sociale des personnes placées sous main de justice.
- Faciliter l'insertion sociale des personnes en situation de handicap.
- Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et prioriser l'accès au logement.

>> Accentuer la territorialisation des politiques sociales

- Coordination et information des acteurs locaux.
- Propulser le SIAO.
- Impulser le rôle de la CCAPEX.

MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

Une réunion annuelle avec les différents acteurs institutionnels afin de suivre la mise en place des actions et de leur évaluation.

CALENDRIER - INDICATEURS

- Nombre des logements sociaux ou très sociaux produits.
- Nombre de logements ayant bénéficié du programme de rénovation énergétique.
- Nombre de logements insalubres ayant été réhabilités.
- Nombre des actions de promotion de la santé réalisées auprès des enfants et des adolescents.
- Nombre d'enfants de moins des trois ans, issus de familles modestes, scolarisés.
- Nombre des jeunes très précaires ayant bénéficié de la « garantie jeunes ».
- Évaluation du SIAO.
- Réduire le nombre des expulsions locatives.

Aude



Référents départementaux interministériels

Johanna AZAÏS - DDCSPP

Catherine GILBERT - Conseil départemental

ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

Le taux de pauvreté dans l'Aude est très élevé, 21% en 2011, le 2^{ème} plus fort après la Seine Saint-Denis. L'intensité de la pauvreté (21,7%) est du même ordre que la moyenne régionale, plus élevée de 2,2 points que le niveau national. Selon les données INSEE de 2011, la pauvreté est plus élevée dans l'Aude pour tous les types de ménages (sauf les ménages complexes) et toutes les tranches d'âge.

Au niveau infra départemental, une étude INSEE-DRJSCS a porté sur l'analyse des caractéristiques de populations et des difficultés rencontrées. Il en ressort que sont particulièrement touchées par les phénomènes de pauvreté les communes rurales de petite taille, dont plus de la moitié à l'échelle régionale sont situées dans l'Aude (en particulier dans le sud du département). Les difficultés rencontrées sont liées à l'accès à l'emploi dans ces zones souvent éloignées des pôles d'emploi. Les jeunes sont particulièrement concernés : 4 jeunes de 16 à 25 ans sur 10 ne sont ni en emploi ni étudiants dans ce groupe de communes. La moyenne pour le département de l'Aude est de 30%. Dans le reste du département, la pauvreté est plus liée au vieillissement de la population, et touche des zones plus urbanisées comme la commune de Carcassonne et la zone littorale autour de Narbonne.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

A - PRÉVENTION ET ACCÈS AUX DROITS

1 - Prévention et lutte contre le surendettement

>> L'expérimentation « Points conseil budget »

Dans l'Aude, le PCB1 est porté par l'UDAF.

Objectifs / Actions :

- Développer le réseau partenarial du PCB en mobilisant la Banque de France, le conseil départemental, la CAF, les missions locales, mais aussi les bailleurs sociaux, les associations, les entreprises, les créanciers dans une logique de parcours.
- Travailler sur l'articulation entre le PCB et les autres dispositifs existants : microcrédit, action déployée dans les lieux ressources pour les bénéficiaires du RSA, mesures d'AEB de la CAF etc.
- Mieux communiquer à propos du PCB.

>> Développer les liens entre la commission de surendettement et les dispositifs sociaux

- Développer un lien entre la commission de surendettement et le conseil départemental (CMS) pour le suivi en aval des décisions de la commission de surendettement pour lesquelles un accompagnement social est préconisé.
- Développer le lien entre la CCAPEX et la commission de surendettement : mise en place de référents.

2 - Accès au numérique

Dans le cadre du plan départemental d'insertion, maintenir les actions visant à l'acquisition des compétences de base pour l'utilisation de l'outil informatique par les publics les plus démunis.

3 - Développer les actions en faveur de la mobilité

(auto-écoles d'insertion, soutien aux plates formes de mobilité, lien avec la sécurité routière).

4 - Développer les projets de micro-crèches d'insertion

Projet de micro-crèche à Carcassonne.

5 - Mettre en œuvre le schéma de la domiciliation

Élaboration de la charte, communication (élaboration de flyer...)

B - LOGEMENT – HÉBERGEMENT

Les priorités pour 2017 sont celles de la feuille de route du PDALHPD 2017-2021 en cours de validation, à savoir :

>> Axe 1 - Pilotage, gouvernance, animation, observation :

- Mise en place des outils de suivi (tableaux de bord, indicateurs).
- Mise en place de l'Observatoire départemental de l'habitat.
- Actualisation annuelle du diagnostic à 360°.
- Elaboration d'une plaquette de présentation du PDALHPD, communication sur les sites internet État/département.

>> Axe 2 - Hébergement/logement adapté

- Consolidation de la gouvernance du SIAO.
- Elaboration du protocole État/département.
- Déploiement d'actions en vue de prendre en compte les problématiques santé : journée psychiatrie-précarité, développement de réponses adaptées (IML psy, résidences accueil...).
- Étude de la faisabilité d'un projet de mise à l'abri alternative à Narbonne.
- Déploiement d'actions en vue de favoriser l'accès au logement des sortants d'hébergement : dynamique de la commission SIAO logement, mobilisation de tous les bailleurs, mobilisation AVDL.

>> AXE 3 - Développement d'une offre de logements sociaux adaptée aux publics du plan**>> AXE 4 - Accès et maintien dans le logement**

- Renouvellement des conventions de réservation préfectorale.
- Définition des publics prioritaires, définition des refus abusifs.
- Prendre en compte les besoins des publics du plan dans le cadre du PAC Carcassonne Agglo, des CIL et de l'élaboration des CIA.
- Élaborer la charte de prévention des expulsions locatives.
- Lancement de la mission d'appui à la mise en place d'une coordination des actions d'accompagnement lié au logement.
- Mise en place de l'expérimentation sur les situations complexes à Narbonne : élaboration du protocole partenarial.
- Favoriser la coordination avec les MJPM.

>> AXE 5 - Lutter contre l'habitat indigne

- Améliorer les dispositifs de repérage et de traitement de l'habitat indigne.
- Suivre l'observatoire des logements indignes.
- Communiquer sur les actions auprès d'acteurs divers.
- Permettre un traitement équitable sur l'ensemble du département.
- Coordonner les acteurs.
- Signature du nouveau marché MOUS HI.
- Mettre en place un groupe de travail spécifique sur le volet social : élaboration de la stratégie, suivi des situations.

>> Axe 6 - Lutter contre la précarité énergétique

- Mise en place du PIG précarité énergétique.

C - SANTÉ**>> Développer les liens entre la psychiatrie et la précarité**

- Conforter le rôle de l'infirmier du SIAO dans les orientations et le suivi des personnes.
- Animer des ateliers psychiatrie-précarité (DDCSPP).
- Prendre en compte la problématique de santé mentale dans l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA (action proposée dans le cadre du FAPI).

>> Développer des modes d'hébergement ou de logements adaptés

- IML « psy ».
- Résidence accueil.

D - EMPLOI - FORMATION

>> Focus sur le public prioritaire jeune

- Développer une offre d'accompagnement intégrée dans une démarche d'insertion professionnelle (à destination des stagiaires et des apprentis notamment).
- Mobilisation des jeunes exclus : mise en activité en amont des chantiers d'insertion (à voir dans le cadre du FAPI).

Soutien au développement de structures d'IAE mieux ancrées dans les activités économiques locales (traitement des déchets, circuits courts).

MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

Outre le pilotage et le suivi de ces différentes actions, assuré par les instances des différents plans et schémas : PDALHPD, SDSF, comité technique du FAPI... il conviendra de :

- mettre en œuvre des instances de gouvernance partenariale dans le cadre du pacte territorial d'insertion ;
- mettre en œuvre un observatoire social ;
- renforcer la participation des bénéficiaires du RSA au suivi des politiques les concernant.

Aveyron



Référent départemental interministériel

André DRUBIGNY - DDCSPP

ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

L'Aveyron qui compte 277 740 habitants (INSEE 2013) est un département rural se caractérisant par une étendue géographique importante (5^e de France métropolitaine), une densité moyenne de 31,8 habitants/km² avec des disparités importantes de peuplement selon les territoires, une moyenne d'âge élevée (14% de plus de 75 ans).

Le taux de chômage y est relativement faible : 7,3% fin décembre 2016, mais un taux avoisinant les 15% pour les jeunes de moins de 25 ans.

Le nombre d'allocataires du RSA au 31 décembre 2016 était de 3705 (soit 7267 personnes couvertes).

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

A - ACCÈS AUX DROITS

>> Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours

Cette priorité retenue dans le plan départemental de lutte contre la pauvreté fait l'objet d'une action spécifique (un groupe de travail départemental). Une déclinaison de cette action a été également inscrite dans le contrat de ville de Rodez agglomération.

2017 : continuité des travaux et mise en place d'actions spécifiques sur le QPV : expérimentation de « l'aller vers » les locataires du parc HLM (OPRA dans un premier temps) pour vérifier l'accès à tous les droits ; mise en place d'outils permettant aux différents professionnels d'identifier les différents intervenants ; mise en place d'un travail sur la question de l'amélioration de la communication vers les usagers (réalisation d'un questionnaire à l'attention d'un panel d'usagers de chacune des structures).

>> Espace de conciliation bancaire

La mise en place « d'un espace de conciliation bancaire » dès 2015 a permis de répondre à un réel besoin en termes d'information sur les pratiques bancaires et la procédure de surendettement, mais également en termes de conseil, d'assistance (lien avec les créanciers notamment) et de suivi. Cette action qui s'apparente dans sa déclinaison opérationnelle au Point conseil budget fait l'objet d'une convention entre la banque de France et le conseil départemental. Elle fonctionne actuellement avec un bénévole sur le ruthénois. Un vrai travail de médiation bancaire s'est institué, favorisant ainsi une meilleure prévention du surendettement.

2017 : Recrutement de 2 bénévoles supplémentaires et déploiement sur 2 autres territoires.

>> Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public de l'Aveyron

Certains territoires sont confrontés à des déficits de services qui tendent à creuser les inégalités. Afin d'identifier les facteurs d'amélioration et définir un programme d'actions, la mise en œuvre du schéma s'est voulue pragmatique. Il s'est construit dans un cadre participatif afin de répondre aux aspirations des aveyronnais. Au vu des enjeux clés du département, 6 thèmes prioritaires : santé, éducation, services de proximité, réseaux et TIC, mobilité et transports, mutualisations et tiers-lieux ; et 13 orientations constituent le programme d'actions.

2017 : Approbation et mise en œuvre du plan d'action.

Mise en place des travaux relatifs au premier accueil social inconditionnel de proximité (groupe de travail DDCSPP, DDT, CD).

>> Schéma départemental de la domiciliation des personnes

Schéma signé fin 2016 pour une durée de 2 ans. Après un diagnostic départemental, 3 fiches actions (6 actions) ont été validées : améliorer l'adéquation entre l'offre et le besoin de services et sa bonne répartition territoriale ; harmoniser les pratiques des organismes domiciliataires pour améliorer la qualité du service de domiciliation ; promouvoir le dispositif de domiciliation pour en favoriser un meilleur fonctionnement.

2017 : mise en place opérationnelle des groupes de travail : rédaction d'un règlement intérieur départemental en particulier. Mise en ligne de la liste des organismes agréés, actions d'informations et de formations relatives aux droits des usagers, acteurs institutionnels et associatifs. Foire aux questions-réponses...

>> Schéma départemental des services aux familles

Schéma signé (7 signataires) en décembre 2016 pour 4 ans. Déclinaison autour de 5 axes stratégiques (26 actions) : développer une offre équilibrée des services d'accueil du jeune enfant ; renforcer la qualité des réponses apportées aux besoins des familles, en particulier des enfants en situation de handicap et des enfants de familles « vulnérables » ; favoriser la mise en place d'une animation départementale par le biais de la constitution d'un réseau parentalité de l'Aveyron ; réduire les inégalités territoriales et diversifier l'offre de soutien à la parentalité ; améliorer l'information et la lisibilité de l'offre pour les familles.

2017 : mise en place des différents groupes de travail pour les différentes actions.

B - EMPLOI - FORMATION - INSERTION

>> Garantie jeunes

Le dispositif a été mis en place en septembre 2016 sur le département avec un objectif de 100 jeunes à intégrer. Au 31 décembre 2016, 102 jeunes ont bénéficié du dispositif sur 3 sites.

2017 : développement du partenariat avec les acteurs sociaux économiques du territoire pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Mobilisation en amont (information, sensibilisation des acteurs sociaux : travailleurs sociaux, structures d'hébergement et d'insertion) pour un meilleur repérage des jeunes.

>> Programme départemental d'insertion / Fond d'appui aux politiques d'insertion

2017 : le nouveau PDI va être adopté au cours du 1^{er} semestre 2017. De ce fait des actions seront mises en place en réponse aux besoins des territoires en matière d'insertion. Le département s'est engagé dans la signature d'une convention de partenariat dans le cadre du FAPI. Le FAPI permettra de financer des actions nouvelles ou de renforcer des actions existantes inscrites dans le PDI.

Certaines actions seront valorisées dans le PPIS.

>> Accès à la mobilité

Promouvoir et faciliter la mobilité autonome et durable des aveyronnais est un objectif particulièrement important compte tenu de la spécificité du département (importante superficie, habitats éloignés des pôles urbains...) et de la fragilité de certains publics. La plateforme de mobilité solidaire Aveyron propose des réponses aux besoins multiples de mobilité : diagnostic mobilité, puis accompagnement, auto école avec tarifs réduits pour certains publics précaires, prêts de véhicules...

2017 : continuité de l'action avec un déploiement sur le territoire ainsi qu'in situ dans des structures spécifiques (maison d'arrêt, ESAT...).

C - LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

2017 : repérage des situations de décrochage. Extension de l'outil « Observation des mouvements d'élèves » à l'ensemble des organismes de formation EN/AGRI/CFA publics et privés.

D - LOGEMENT - HÉBERGEMENT

2017 : mise en œuvre opérationnelle du PDALHPD.

Réunion de comité responsable du PDALHPD le 19 juin 2017 : Lancement des fiches actions PDALHPD 2017/2020.

E - SANTÉ

La question de l'accès aux droits de santé reste une priorité.

Des partenariats ont été renforcés notamment par le conventionnement entre la caisse d'assurance maladie et la PASS.

De plus le développement des permanences délocalisées de la PASS sur le ruthénois (accueil de jour, épicerie sociale) vient renforcer et compléter le déploiement des actions visant à « aller vers » l'usager que l'ensemble des organismes de protection sociale mettent également en œuvre.

2017 : continuité de l'action et développement des initiatives permettant d'aller vers le public le plus vulnérable.

Mise en place d'un CLS sur chacun des deux territoires politique de la ville.

A noter : bilan du PRAPS (au niveau régional) et mise en place des travaux relatifs à l'élaboration du prochain plan.

MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

Un groupe d'appui (COPIL) placé sous la présidence du secrétaire général de la préfecture.

Un pilotage (ou co-pilotage) organisé pour chacune des actions.

Un suivi effectué par la CTTS de la DDCSPP.

Une conférence plénière annuelle.

CALENDRIER / INDICATEURS

Mars 2017 : groupe d'appui.

Juillet 2017 : point d'étape.

Octobre 2017 : groupe d'appui.

Décembre 2017 : conférence plénière.

Gard



Référents départementaux interministériels

Mireille LÉOUFFRE - DDCCS

Isabelle KNOWLES - DDCCS

ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

Le Gard, 3^{ème} département de la région Occitanie, un des départements français les plus touchés par la pauvreté.

Population du département : 736 029 habitants au 01/01/2014.

Taux de pauvreté dans le Gard: en 2015, 20 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Entre 2006 et 2012, le nombre de personnes pauvres dans le département a progressé en moyenne de 3,3% par an alors que la population croît de 1%.

Niveau de vie médian des personnes pauvres : 764 €, la pauvreté s'accroît et s'intensifie dans le département.

Ce sont surtout des familles monoparentales (38,6%), et des personnes seules qui sont touchées par la pauvreté.

35,5% des locataires gardois sont pauvres (parc privé et parc social).

29% des ménages gardois dont le chef de famille a moins de 30 ans sont pauvres.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

- Publier la cartographie du schéma de la domiciliation (publié le 13/10/2016).
- Cartographier l'offre d'aide alimentaire et poursuivre les actions d'information et de lutte contre le gaspillage.
- Finaliser le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public (initié fin 2016).
- Actualiser le diagnostic à 360°.
- Participer au club régional des SIAO.
- Poursuivre les actions éducatives spécifiques initiées par la DSDEN: dispositif OEPRE, éducation prioritaire avec les REP, inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers (ex: unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants ou enfants du voyage).
- Élaborer un schéma départemental de l'apprentissage de la langue française.
- Mettre en œuvre à compter du 2^{ème} trimestre 2017 les actions du schéma départemental des services aux familles (signé le 12/12/2016).

- Favoriser le logement des jeunes sur le territoire de Nîmes-Métropole par une action spécifique d'hébergement et/ou d'accompagnement vers et dans le logement des jeunes de 18 à 30 ans (projet ALG/EHJ Monjardin).

- Poursuivre et renforcer les actions d'accueil et d'accompagnement exercées par les principales associations du département en direction de publics spécifiques (femmes victimes de violences, migrants, demandeurs d'asile, sortants de prison, jeunes...) et des personnes en situation d'exclusion sous toutes ses formes. Initier de nouveaux dispositifs (ex : un «chez-soi d'abord», ou mise en place d'un point d'accueil numérique...). Maintenir et accroître l'offre d'hébergement généraliste.

- Optimiser et mieux articuler les dispositifs d'accompagnement, conforter la coordination des acteurs dans le champ sanitaire, médico-social et social. Renforcer et adapter l'offre d'hébergement et de logement accompagné.

- Prévenir le surendettement par la mise en place dans le département d'un ou plusieurs Points conseil budget (PCB) et poursuivre les actions de formation des travailleurs sociaux sur la prévention du surendettement.

- Identifier le droit commun dans les QPV, développer le lien CLS- Ateliers santé ville.

-Mettre en place dans le département une instance technique de suivi du plan pauvreté et organiser un comité de pilotage en 2017.

Il convient de préciser que certaines des actions projetées ou déjà engagées dans le département pour lutter contre la pauvreté répondent pour la plupart aux objectifs du nouveau Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI), créé par la loi de finances 2017 et pour lequel le conseil départemental du Gard a manifesté son intérêt d'en bénéficier.

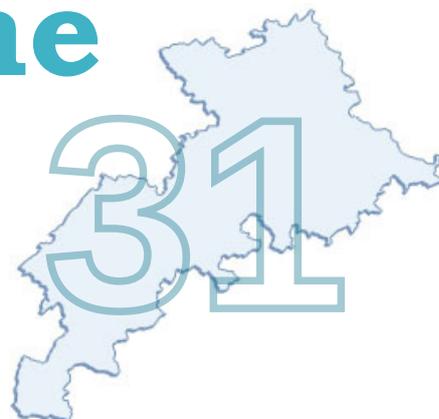
MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

- Co-animation État (DDCS) et conseil départemental.
- Participation des principaux acteurs institutionnels et associatifs à la gouvernance du plan.

CALENDRIER - INDICATEURS

- Poursuite et /ou mise en place des actions énumérées plus haut d'ici fin 2017
- Baisse du taux de pauvreté dans le département.

Haute-Garonne



Référents départementaux interministériels

Bertrand LE ROY - DDCS 31

Stéphanie MACIOTTA - DDCS 31

ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

Département le plus peuplé d'Occitanie, la Haute-Garonne fait partie des départements ayant les plus fortes croissances démographiques, avec une variation annuelle de 1,2%, soit +85 800 habitants. Sur la période récente, sa croissance démographique est due aussi bien à l'excédent naturel que migratoire. Avec une moyenne de 38,5 ans, c'est le département le plus jeune de la région Occitanie et parmi les plus jeunes de province. L'attractivité toulousaine en matière d'enseignement supérieur et le dynamisme économique qui bénéficie à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés expliquent cela.

Le taux de chômage (10,5%) est légèrement plus élevé que celui de France métropolitaine (10%) mais bien inférieur à celui de la région Occitanie (12,1%).

En 2013, la moitié des habitants appartiennent à un ménage disposant d'un revenu inférieur à 21 792 € par unité de consommation, déduction faite des impôts directs et après versement des prestations sociales. C'est le niveau de vie le plus élevé de la région et le 3^{ème} des départements de province. Cependant les inégalités de revenus sont plus grandes dans le département que dans la région, et nettement supérieures à celles de province. Ceci est mesuré par le rapport inter décile qui est de 3,6 en Haute-Garonne, 3,5 en Occitanie et 3,3 en province.

12,4% des Haut-Garonnais vivent sous le seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté est inférieur aux moyennes régionales et nationales, et ce, quelles que soient les tranches d'âge. En dehors de la ville centre, Toulouse dont le taux de pauvreté est de 18%, l'aire urbaine toulousaine est particulièrement préservée avec des taux de pauvreté ne dépassant pas 6% dans certaines communes. La partie pyrénéenne au sud du département est plus concernée par les phénomènes de pauvreté.

A noter que la Haute-Garonne compte 19 quartiers prioritaires regroupant 5,3% de la population du département, soit 68 600 habitants.

Inégalités de revenus 2013	Haute-Garonne	Occitanie	France métropolitaine
Intensité de la pauvreté monétaire	21,3	21,7	21
Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 75% des revenus	24,8	27,8	24
Part des ménages bénéficiaires dont les minima sociaux représentent plus de 50% des revenus	32,3	35,8	31,5

29 440 ménages étaient en attente de logement social en 2015. Le parc de logements locatifs sociaux est sous dimensionné malgré les efforts de rattrapage consentis ces dernières années.

La tension est très forte en matière de demande d'hébergement des sans abri avec une hausse du nombre de demandeurs de 6 053 personnes en 2009 à 8 506 personnes en 2015, malgré la création de 474 places d'hébergement d'urgence entre 2013 et 2015. Le taux de refus au 115 est en moyenne de plus de 80%.

Cette forte tension sur l'hébergement et le logement est caractérisée par un nombre de recours élevé devant la commission de médiation pour le droit au logement opposable. En 2016, 1 879 recours DALO ont abouti à 348 décisions favorables et 341 ménages ont été relogés grâce à la mobilisation du contingent préfectoral ; sur 531 recours DAHO déposés, 297 ont reçu un avis favorable et seulement 57 personnes ont pu être hébergées.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

A - LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AUX DROITS

>> Poursuivre l'expérimentation des « Points conseil budget »

Objectif : prévenir le surendettement et les expulsions locatives. Poursuite de la promotion du dispositif auprès des partenaires et des usagers en difficultés.

Indicateurs : évolution du nombre de ménages suivis entre 2016 et 2017.

>> Finaliser le schéma départemental de la domiciliation

Lors du comité de pilotage réuni le 10 mars 2017, ont été fixés les étapes suivantes

- État des lieux sur la base des rapports d'activités sollicités auprès des associations et collectivités investies.
- Programmation de 3 ateliers thématiques en septembre :
 - pratique de la domiciliation,
 - coordination avec les organismes de protection sociale,
 - articulation entre domiciliation généraliste et celle effectuée au titre de l'asile.
- Synthèse des travaux et élaboration du schéma pour validation en comité de pilotage en octobre 2017.

>> Finaliser le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

La préfecture de Haute-Garonne, en partenariat avec le conseil départemental, a engagé les travaux d'élaboration du schéma en 2016 pour une finalisation fin 2017.

>> Finaliser et mettre en œuvre le schéma départemental des services aux familles

Le schéma, signé en mars 2017, sera mis en œuvre dès le mois d'avril avec la mobilisation de ses deux comités techniques et la mise en place d'un observatoire ; des actions de communication territorialisées pour mobiliser les partenaires et les collectivités concernées seront organisées au cours du second semestre.

>> Poursuivre la lutte contre le non recours et sécuriser les aides et prestations CAF

Objectif : Réduire les suspensions de droits

Action systématique de relance au moment du renouvellement des droits en trois phases selon l'état du dossier en fin d'année et début d'année suivante :

- en décembre, un traitement prioritaire des pièces reçues dans le cadre du renouvellement et recalcul des droits,
- en janvier, recalcul des droits et récupération des pièces manquantes par relance,
- en février et mars, récupération de pièces manquantes par relance et reprise des paiements.

B - LOGEMENT - HÉBERGEMENT

>> Poursuivre la production de logements sociaux et très sociaux à coût accessible

Action soutenue par la DDT depuis plusieurs années

Indicateur : nombre de logements produits

>> Réguler les excès du secteur privé du logement

Poursuite des travaux de l'observatoire local des loyers de l'agglomération toulousaine mis en place en 2013.

Transmission au conseil départemental du plan des conventionnements très sociaux afin de proposer aux propriétaires bailleurs 3 ménages relevant du PDALHPD.

Envoi d'un courrier aux propriétaires bailleurs en fin de convention pour les inciter à renouveler leur convention (tacite dénonciation).

>> Lutter contre l'habitat indigne

Animation du pôle départemental partenarial par la DDT. Partenariat renforcé avec le Procureur de la République.

>> Renforcer et adapter l'offre d'hébergement et de logement accompagné

Consolider le SIAO unique en l'accompagnant dans la mise en œuvre de la feuille de route validée par son instance de pilotage stratégique le 24 février 2017.

- Participation du conseil départemental au fonctionnement du SIAO par la mise à disposition d'agents avec le soutien du Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI) ;
- Appui à la consolidation du périmètre du SIAO auprès des résidences sociales, FJT et ALT gérés par des CCAS .
- Renforcer l'offre d'hébergement et de logement accompagné en :
 - stabilisant le dispositif hôtelier après étude comparative des dispositifs existants dans 10 départements comparables ;
 - pérennisant les places d'hébergement créées en 2016 et dans le cadre du plan hiver 2016-2017 ;
 - mettant en œuvre le plan de relance des pensions de famille et résidences accueil pour personnes handicapées psychiques ;
 - structurant l'offre d'hébergement et de logement adapté pour le public jeunes (participation aux travaux du comité régional en faveur du logement des jeunes, appui des jeunes sous « garantie jeunes » dans le cadre du FAPI) ;
 - développant l'intermédiation locative notamment en faveur des réfugiés ;
 - créant des places de CADA, de CAO et de CPH et en accompagnant les publics migrants dans leur insertion.

C - SANTÉ

>> Participer aux travaux régionaux d'élaboration du nouveau PRAPS et mettre en œuvre des nouvelles orientations dans le département

>> Poursuivre les actions de prévention en direction des jeunes

- Prévention de l'obésité par la promotion de l'alimentation équilibrée et de l'activité physique chez les enfants et les jeunes en lien avec l'Éducation nationale (collèges) et l'université et partenariat avec 4 communes pour la mise en œuvre du PNNS.
- Prévention des conduites à risque en partenariat avec l'Éducation nationale.
- Prévention du suicide.
- Développement de l'éducation affective et sexuelle des jeunes dans le cadre du contrat de ville avec Toulouse Métropole.

>> Poursuivre les actions pour l'accès aux droits et la lutte contre le non recours développées par la CPAM et la MSA

- Campagne d'information sur la CMU-C et l'ACS auprès du grand public.
- Poursuite des dispositifs spécifiques d'appui aux partenaires institutionnels pour favoriser l'accès aux droits : référents précarité dans les CPAM pour répondre aux travailleurs sociaux ; conventions avec PASS du CHU, CCAS, SPIP, Pôle emploi pour le traitement des dossiers urgents ; formations aux droits pour les travailleurs sociaux.
- Lutter contre le non recours en proposant un accompagnement aux bénéficiaires de l'ACS et de la CMU-C:
 - accueil individualisé systématique des primo demandeurs de CMU-C ;
 - invitation systématique à une réunion d'information des bénéficiaires de l'ACS non utilisateurs au bout de 3 mois ;
 - envoi de courriers d'information sur les droits à l'ACS auprès de bénéficiaires potentiels, bénéficiaires de l'AAH, FSI, minimum vieillesse en partenariat avec la CNAF et la CNAV ;
 - dispositif local « la route de ma santé » pour accompagner les publics défavorisés (chômeurs, jeunes sans qualifications, personnes hébergées en CHRS... en 3 étapes : réunions collectives d'information sur les droits à l'assurance maladie, réunions collectives de sensibilisation aux questions de santé et proposition d'inscription à un bilan de santé.

D - L'EMPLOI ET LA FORMATION

>> Poursuivre la mobilisation de la « garantie jeunes »

Action mise en œuvre par les missions locales en lien avec la DIRECCTE et Pôle emploi.

>> Poursuivre les actions de soutien à l'accès à l'emploi

- Ouverture de l'accès à la formation aux personnes peu qualifiées :
 - ateliers et conférences sur le dispositif de formation continue,
 - atelier « formation mode d'emploi » en partenariat avec le conseil régional,
 - mobilisation des POE, AFPR, AFC et PRFP

- Soutien de l'accès à l'emploi des personnes peu qualifiées :
 - soutien à la professionnalisation par la VAE dans le maintien à domicile, la petite enfance, les services à la personne, le secrétariat comptabilité, le commerce ;
 - développement des compétences des référents VAE des agences Pôle emploi ;
 - soutien des recrutements sans CV pour ceux qui n'en ont pas ou qui sont inadaptés à partir d'un questionnaire en ligne construit avec le recruteur, promotions de profils par les conseillers, mise en place de conseillers accompagnement intensif et de conseillers entreprises.
- Soutien à la reconversion et à l'aménagement des parcours par la méthode de recrutement par simulation (MRS).

Mettre en adéquation les secteurs d'emploi en pénurie de profils et les demandeurs d'emplois prêts à une reconversion en sécurisant les parcours avec une équipe de Pôle emploi dédiée.

MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

Un comité de pilotage départemental sera réuni pour faire le bilan des actions engagées.

La mobilisation du Fonds d'appui aux politiques d'insertion par la signature avant le 30 avril 2017 d'une convention avec le conseil départemental (insertion des jeunes, hébergement, logement et veille sociale, prévention, surendettement, prévention des expulsions locatives et maintien dans le logement, lutte contre la fracture numérique).

CALENDRIER - INDICATEURS

Réalisation des actions dans les délais indiqués ci-dessus.

Les indicateurs consistent dans la réalisation du document attendu ou du nombre de bénéficiaires de l'action mise en œuvre...

Gers

Référent départemental interministériel

Corinne MARAMBAT - DDCSPP



ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

Le Gers est un département faiblement peuplé mais qui bénéficie d'un regain démographique sur la période récente du fait de sa proximité avec la métropole toulousaine. C'est un des départements les plus âgés de France métropolitaine.

Le taux de pauvreté est proche de la moyenne nationale et ce sont les personnes âgées qui sont

proportionnellement plus concernées par la pauvreté. Le taux de chômage est faible et inférieur à 10% (taux national). Le revenu disponible médian s'élève à 21 500 €. C'est le 2^{ème} le plus élevé d'Occitanie, derrière celui de la Haute-Garonne. Le taux de population couverte par les principaux minima sociaux est faible.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

>> Lutter contre le surendettement et aider les publics fragiles à savoir gérer un budget

- Mettre en place un réseau partenarial de PCB et former les acteurs.

>> Lutter contre le renoncement aux droits et permettre à tous les publics d'accéder aux services

- Mieux accompagner les publics en difficulté (problèmes psychiques, jeunes, personnes âgées et handicapés), notamment vers l'accès à leurs droits.
- Mettre en place les actions prévues dans le schéma de la domiciliation (amélioration des statistiques pour une analyse harmonisée des besoins, formation des acteurs et réunion d'un comité de coordination).
- Finaliser le schéma départemental d'accessibilité des services au public en mettant en place un accueil social inconditionnel de proximité.
- Conforter la coordination des acteurs (numéro de téléphone dédié aux associations pour contacter la CAF et la CPAM, mise en place d'un comité départemental pour travailler la question du non recours aux droits).
- Mettre en place un observatoire du renoncement aux soins CPAM/CARSAT.
- Délocalisation des bilans de santé CPAM sur le quartier politique de la ville.
- Poursuivre l'expérimentation de permanences PASS dans les PAEO.

>> Développer et rationaliser l'aide alimentaire

- Participer à l'installation de la plate-forme de l'alimentation et des solidarités actives : « Gers solidaire »

>> Développer l'offre d'hébergement et de logement

- Travailler sur les logements adaptés (à loyers bas, logements modulables ...).
- Sollicitation des bailleurs sociaux pour créer des petits logements, des logements adaptés au handicap et des structures spécifiques comme une RHVS.
- Lutter contre l'habitat indigne (renforcement du pôle de lutte, et conduire des actions de repérage sur les territoires).
- Renforcer l'offre d'hébergement.
- Projet d'extension du FJT et réflexion pour la création de résidences satellites dans d'autres centres-bourgs.
- Création d'une plate-forme pour le logement des jeunes (site internet présentant l'offre de logement, donnant des informations préventives de gestion locative et accompagnant des jeunes dans leur parcours d'insertion).
- Développer l'observatoire social des publics du SIAO.

>> Faciliter le parcours d'insertion sociale et professionnelle des publics les plus fragiles :

- Développer la mise en place de la « garantie jeunes » en mobilisant d'autres acteurs pour l'orientation du public.
- Généralisation des conventions accompagnement social et emploi pour les bénéficiaires du RSA suivis par les travailleurs sociaux et Pôle emploi dans les maisons des solidarités.
- Accompagnement spécifique d'une vingtaine de personnes en situation de grande précarité vers l'emploi dans le cadre du contrat de ville.

>> Renforcer la coordination partenariale

- Renforcer les liens avec l'ARS notamment sur les publics avec des troubles psychiques.
- Poursuivre les actions prévues dans le contrat de ville

>> Renforcer le réseau parentalité.**MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES**

- Réunir régulièrement le COPIL partenarial plan pauvreté.
- Proposition systématique de participation aux rencontres des personnes accueillies accompagnées.
- Réunion du comité de veille sociale.
- Validation du nouveau PDALHPD.
- Comité de coordination du schéma de la domiciliation.
- Commission consultative des gens du voyage.
- COPIL contrat de ville.

CALENDRIER - INDICATEURS

Des dispositifs d'évaluation sont prévus dans tous nos schémas et plans.

Hérault

Référents départementaux interministériels

Henri CARBUCCIA - DDCS

Judith HUSSON – DDCS



ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

L'Hérault a, de façon prioritaire, un fort besoin d'accès à l'**hébergement d'urgence** pour les personnes sans-abris. Le département est confronté à un grave problème d'accès à l'hébergement (2 demandes sur 3 au 115 ne pouvant pas être prises en compte) qui est accentué par sa forte croissance démographique (la première de France avec un taux de croissance annuel moyen de 1,33% sur la période 2000-

2012, deux fois plus qu'au niveau national : 16.000 nouvelles personnes arrivent dans le département chaque année) et son fort taux de pauvreté (19,2 % contre 14% en France).

Le retard du département en termes d'équipements par rapport à la situation nationale est illustré dans le tableau suivant :

	Hérault	France
Équipement d'hébergement d'urgence pour 1000 habitants	1,23	5,49 (4,5 fois plus)
Équipement d'hébergement et d'insertion pour 1000 habitants	1,78	2,87

La politique de peuplement et d'attribution de logements sociaux relève désormais des EPCI et vise une mixité sociale renforcée à travers une plus grande diversité des types et des statuts d'habitat. C'est à la fois la quantité de logements sociaux (10,3% de logements sociaux dans le département, contre 17% au niveau national ; 1 attribution pour 7 demandes, avec un délai d'attente allant jusqu'à 36 mois) et l'insuffisance de mixité qui sont problématiques. Alors que la loi ALUR et la loi Égalité des chances prévoient le pilotage de l'attribution des logements sociaux par les conférences intercommunales de logement (CIL), l'année 2017 doit être l'occasion d'agir pour la mixité sociale.

L'augmentation de la quantité de logements sociaux et l'amélioration de la qualité de leur environnement restent aussi des priorités. S'agissant de la quantité de logements, 42 communes de l'Hérault sont soumises par la loi SRU au respect d'un taux de 20% à 25 % de logements locatifs sociaux à l'horizon 2025. 13 sont carencées au regard de cet objectif, et 6 sont engagées dans des contrats de mixité sociale pour s'y conformer. La mobilisation des communes autour des contrats de mixité sociale doit être poursuivie pour augmenter le nombre de logements sociaux.

Les quartiers politique de la ville (QPV) du département sont dans une situation difficile. Les critères socio-économiques défavorables expliquent l'évolution générale négative des quartiers populaires en difficulté. La réforme de la politique de la ville a défini une nouvelle géographie prioritaire où, au vu des difficultés

constatées, la solidarité nationale s'exerce à partir du critère unique du taux de pauvreté. La concentration de ménages à bas revenus explique et traduit en grande partie les autres variables négatives (taux de chômage, nombre de familles monoparentales). Il en a découlé une hausse de 50% du poids relatif des QPV de l'Hérault, 10% de la population totale du département résidant en QPV.

L'Hérault est l'un des plus jeunes départements de France (25% des habitants ont moins de 20 ans) et le préfet a souhaité que les services de L'État concernés élaborent une feuille de route en faveur de la jeunesse déclinant les orientations régionales et départementales et précisant les priorités du département. Le pilotage de cette feuille de route a été confié par le préfet à la DDCS.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

A - HÉBERGEMENT- LOGEMENT

>> OBJECTIF 1 : augmenter le nombre de places d'urgence et améliorer la qualité de l'accueil

En 2017 et 2018, obtenir la création de 400 places d'hébergement en plus dans l'Hérault. Il s'agit de l'évoquer dans le cadre du dialogue de gestion, à la fois au niveau intra-régional (répartition de l'enveloppe du BOP 177) et national (entre le RBOP Occitanie et le RPROG 177) pour que l'Hérault soit reconnu prioritaire dans ce cadre.

Indicateur : nombre de places créées.

Partenaires : services de l'État.

>> OBJECTIF 2 : pour la politique du logement et de l'habitat, élaborer et engager le plan d'action départemental et une feuille de route sur le dispositif AHI tout en confirmant le rôle du conseil départemental de l'habitat et de l'hébergement.

Indicateur : réunion du CDHH au premier semestre 2017.

- Signer et mettre en œuvre le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées 2017-2021 (PDALHPD). L'État et le CD34 devront, à partir de l'évaluation du PDALHPD 2011-2015, prorogé jusqu'en 2017, du diagnostic à 360°, et de la feuille de route AHI précitée élaborer un PDALHPD pour la période à venir (2017-2020).

Indicateur : signature État et CD34 du PDALHPD au premier semestre 2017.

Partenaires : services de l'État, conseil départemental et autres collectivités.

>> OBJECTIF 3 : en faveur de la mixité sociale, développer une politique de peuplement qui soit à l'échelle des CIL, selon des critères favorisant la mixité sociale.

Généraliser les conférences intercommunales du logement (CIL) pour toutes les 7 intercommunalités signataires de contrats de ville et proposer une nouvelle grille de critères d'attribution des logements sociaux aux CIL, selon un niveau de cotation variable définissant ainsi une nouvelle géographie de la mixité sociale.

Indicateurs : généralisation effective des CIL et élaboration et adoption de cette nouvelle grille.

Partenaires : services de l'État, conseil départemental, collectivités, bailleurs sociaux.

B- POLITIQUE DE LA VILLE

>> OBJECTIF N°1 : optimiser l'emploi des crédits spécifiques en les programmant de façon pluriannuelle afin de les intégrer dans le cadre des appels à projets.

L'objectif est de donner une meilleure lisibilité aux opérateurs, d'inscrire au maximum ces crédits sur la période quadriennale du contrat de ville et de cibler les actions les plus structurantes du contrat de ville.

Indicateurs : nombre de conventions signées et allocation d'au moins 30% des crédits aux CPOM par contrat de ville.

Partenaires : associations, collectivités.

>> OBJECTIF N°2 : Identifier et mobiliser les crédits et dispositifs de droit commun afin qu'ils ciblent d'avantage les habitants des QPV, notamment les jeunes, et permettent de réduire, voire de supprimer les inégalités qu'ils connaissent (accès aux droits, à l'emploi, à la santé...).

Indicateurs : déclinaison des indicateurs figurant dans les conventions signées entre le ministère en charge de la ville et les autres ministères.

Partenaires : services de l'État, organismes sociaux, collectivités.

C - RENFORCER LA POLITIQUE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

>> OBJECTIF 1 : élaborer une feuille de route de l'État pour une politique intégrée de la jeunesse.

Les services de l'État et ses partenaires (ARS, DRAC, DIRECCTE, DSDEN, délégués du préfet, CAF, Pôle emploi, PJJ) élaboreront une feuille de route sous la coordination de la DDCS visant à appréhender la jeunesse dans ses caractéristiques sociales et sociologiques les plus larges possibles à travers un parcours global menant à une citoyenneté active (tranche d'âge 3/30 ans). 5 thématiques seront approfondies dans des ateliers (éducation, accès aux droits, accès à l'emploi, accès aux loisirs, sport et culture, citoyenneté) avec pour objectif de décliner une vingtaine d'actions partagées sur une période triennale. Cette feuille de route devra être élaborée et présentée au préfet en juin.

Indicateurs : nombre d'ateliers et de comités de pilotage. Élaboration de la feuille de route.

Partenaires : services de l'État, CAF.

>> OBJECTIF 2 : développer la création de microstructures de prise en charge des addictions au plus près des consommateurs, en particulier les plus jeunes (l'Hérault est sélectionné pour l'expérimentation de cette nouvelle formule).

Indicateurs : nombre de structures créées.

Partenaires : ARS (porteur du projet).

>> OBJECTIF 3 : dépasser le cadre du projet éducatif territorial (PEDT) pour aller vers le projet éducatif global (PEG).

Le PEDT se limite au temps périscolaire, pour les élèves du primaire. Le PEG est plus large : il traitera aussi des élèves du secondaire et des activités extrascolaires afin d'intégrer le temps scolaire, éducatif, et familial dans un objectif de lutte contre les inégalités sociales et d'accès à l'éducation.

Indicateurs : nombre de projets éducatifs globaux élaborés dans l'Hérault.

Partenaires : Éducation nationale, collectivités.

Lot

Référent départemental interministériel

Lise-Marie LUNEAU - DDCSPP



ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

La DDCSPP du Lot et ses partenaires sont engagés depuis 2016 dans une action de lutte contre le non recours aux droits.

Partis du constat que de nombreuses personnes en très grandes difficultés renoncent à leurs droits pour des raisons liées à la complexité des systèmes, l'État, le département, les institutionnels et les associations ont décidé de mettre en œuvre une action contre le non recours aux droits.

En 2016, le conseil départemental et l'État ont travaillé également sur le schéma d'accessibilité des services au public. Ce schéma est vu comme une opportunité dans la mesure où il est doté de moyens.

De plus, la publication récente du guide d'appui à la structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité conforte les partenaires lotois dans la démarche de lutte contre le non recours et d'accès aux droits.

En octobre 2016, une conférence associant tous les partenaires de l'action a permis de présenter les travaux menés depuis un an et la charte départementale qui en découle.

2017 sera l'année de concrétisation et de mise en œuvre de la charte départementale de lutte contre le non recours selon plusieurs modalités exposées ci-après.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

Créer un maillage des services publics, des institutionnels et des associations afin de faciliter l'accès aux droits pour les personnes les plus en difficultés.

Actions clés :

- Promotion de la charte auprès des acteurs locaux, partenaires institutionnels et associations qui se sont mobilisés en 2016.
- Recrutement d'un service civique.

MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

Un comité de pilotage composé des principaux partenaires adhérents à la charte départementale.

CALENDRIER - INDICATEURS

Janvier-mars : promotion charte.

Mars-juin : signature.

Juin-décembre : mise en œuvre.

Indicateurs

- Nombre de structures adhérentes à la charte.
- Nombre de personnes ayant accédé à leurs droits grâce à l'action partenariale de lutte contre le non recours.

Lozère



Référent départemental interministériel

Sandra ATGE - DDCSPP

ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

La Lozère est un territoire de montagne, très rural avec une démographie vieillissante et une très faible densité de sa population. Ces caractéristiques nécessitent une coordination importante des acteurs et la mutualisation des moyens afin de permettre de lever les freins notamment liés à la mobilité, à des effets de seuil en termes de population et de budgets.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

>> Accès aux droits

- Aide alimentaire : réalisation en 2017 d'une cartographie départementale des points de distribution au regard des travaux engagés avec les partenaires locaux en 2016 ; point annuel piloté par la DDCSPP permettant de développer la coordination entre acteurs : présentation de la réglementation en matière de stockage et de distribution des denrées par le pôle PP, réflexion à la mise en œuvre de formations conjointes...

- Soutenir et conforter les actions d'aller-vers notamment en Cévennes avec la mise en œuvre d'une action de permanences itinérantes en camion AVICENNE (Accueil véhiculé itinérant en Cévennes). Ce projet médico-social mobile est porté par l'association Quoi de 9 en lien avec un interne en médecine générale.

>> Le logement et l'hébergement

- Développer l'observation sociale : participation du SIAO48 et de la DDCSPP au club régional des SIAO, rencontre début janvier du cabinet CISAME.

- Développer des places d'HU afin de diminuer le recours aux places d'hôtel.

- Produire des logements conventionnés sociaux HLM ou privés avec des loyers accessibles pour répondre aux enjeux et aux publics prioritaires identifiés dans le diagnostic à 360 ° du « sans- abrisisme au mal logement ».

- Lutter contre la précarité énergétique dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) et à travers les programmes opérationnels de l'Anah (PIG départemental Habiter mieux, OPAH Cœur de Lozère).

- Lutter contre l'habitat indigne (développer le repérage et le traitement des logements indignes dans les programmes d'OPAH en lien avec la mission départementale interministérielle de lutte contre l'habitat indigne
- Favoriser le maintien à domicile pour répondre à la problématique des personnes âgées et/ou handicapées à faibles ressources.
- Renforcer et adapter l'offre d'hébergement et de logements accompagnés : projet sur l'accueil des personnes victimes de violence : étayage départemental de solutions d'accueil temporaire pour les personnes victimes de violences en s'appuyant sur les logements/gîtes communaux vacants tout ou partie de l'année. Objectifs : désengorger la seule place d'HU fléchée sur ce public à Mende et répondre aux demandes sur l'ensemble du département. Cet outil s'intégrera dans une convention cadre signée entre le conseil départemental et les services de l'État sur le dispositif d'accueil des personnes victimes de violences en Lozère au second trimestre 2017.
- Conforter la coordination des acteurs : création et signature au premier trimestre 2017 d'une charte partenariale SIAO/Bailleurs.

>> Emploi/Formation

- « Garantie jeune » : amélioration de la coordination entre la GJ et le secteur de l'AHJ ; diversification des partenaires intervenants sur les ateliers collectifs.

>> Les jeunes

- Le logement des jeunes de 18 à 25 ans : un diagnostic départemental est actuellement conduit par des étudiants du BTS ESF de Mende qui rendra ses conclusions en mars 2017. D'ores et déjà, deux associations ont été financées par la DDCSPP pour proposer, sur deux territoires différents, des logements sociaux en sous location, en habitat partagé à des jeunes de 18 à 25 ans ayant un projet d'insertion (« garantie jeunes » par exemple).
- Les jeunes scolarisés : travail sur la mise en œuvre de l'OEPRE en lien avec l'Éducation nationale.

>> Schéma des services aux familles

- Coordination des actions du schéma et suivi de sa mise en œuvre.

>> Accès au sport et à la culture

Les services de la cohésion sociale (PSP et JSEP) de la DDCSPP48 ont travaillé ensemble à un diagnostic départemental « sport-insertion » qui a été présenté aux acteurs en octobre 2016. Plusieurs actions seront menées en 2017. Concernant la culture, la DDCSPP a proposé une rencontre entre les associations d'insertion et une des associations culturelles les plus importantes du département afin de favoriser la mise en lien et une démarche de projet d'accès à la culture des publics les plus précaires. De nombreuses actions existent déjà mais les professionnels ont besoins d'être étayés. La DDCSPP poursuit cette action en 2017.

MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

En Lozère, la démarche AGILLE, d'amélioration de la gouvernance locale des politiques de lutte contre les exclusions, a permis d'entamer une démarche d'action commune du conseil départemental et des services de l'État, au travers notamment de la rédaction conjointe d'une feuille de route. Celle-ci porte sur la mise en réseau des acteurs de terrain, la mise en place d'une instance de gestion des cas complexes, la mise en place d'une instance de pilotage stratégique au niveau départemental et la simplification des parcours.

L'Annuaire pluridisciplinaire électronique Lozérien (APEL) permettant d'obtenir une géolocalisation des coordonnées des structures des champs sociaux, médico-sociaux, sanitaire et de l'emploi est désormais opérationnel. Il proposera une nouvelle fonctionnalité en 2017, grâce à un financement de la DGCS, sous la forme d'un espace collaboratif en ligne, ouvert aux professionnels et qui favorisera leur mise en réseau.

En 2017, le conseil départemental et la DDCSPP expérimenteront les travaux menés en 2016 avec les acteurs sur la mise en œuvre d'un processus de coordination permettant d'améliorer la gestion des cas complexes.

Le conseil départemental souhaite s'engager dans une convention d'appui aux politiques d'insertion ce qui va renforcer les relations partenariales sur certains dossiers transversaux CD/DDCSPP.

CALENDRIER - INDICATEURS

Voir en fonction des actions.

Hautes-Pyrénées

Référent départemental interministériel

Colette LABORDE - DDCSPP



ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

L'enjeu principal est de veiller à s'inscrire dans les axes de travail du plan pluriannuel de pauvreté à partir d'actions déclinées localement et de développer des expériences innovantes en matière de veille sociale (cellule des grands précaires par exemple).

Le département des Hautes-Pyrénées compte 20 mesures prioritaires régionales complétées par 9 mesures facultatives portées par le conseil départemental.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

>> Prévention et accès aux droits

- Le schéma de la domiciliation réalisé et publié au RAA le 9 janvier 2017.

>> Logement

- Élaboration de la charte des expulsions locatives en cours.

- Révision du PDALHPD lancée le 10 janvier 2017.

>> Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

- Installation du conseil des personnes accueillies/accompagnées dans le département le 17 février 2017.

MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

Elles résultent des chefs de file, DDCSPP, département, DASEN, DT ARS, UT DIRECCTE, et des opérateurs participant aux actions avec des rencontres autour des thématiques retenues.

Plus spécifiquement, pilotage de la DDCSPP des 5 groupes de travail prévus dans le cadre du diagnostic à 360° du sans-abrisme au mal-logement :

- « Les invisibles » animé par un centre d'hébergement d'urgence 65.
- « Santé et parcours d'insertion » (santé mentale) animé par un CHRS.
- « Jeunes de 18 à 25 ans » (comment organiser un parcours de logement pour les jeunes en situation de précarité matérielle, familiale, éducative et affective) animé par le FJT.
- « Articulation hébergement/logement » animé par l'UDAF.
- « Mise en sécurité des femmes victimes de violences » animé par le service Droit des femmes de la DDCSPP .

CALENDRIER - INDICATEURS

Depuis le démarrage du plan, réunions régulières des partenaires permettant une avancée notoire des actions avec réalisation de schémas départementaux et révision des plans.

Pyrénées-Orientales



Référent départemental interministériel

Eric DOAT - DDCS

ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

>> Indicateurs de précarité parmi les plus élevés de la région

En tête des départements de la nouvelle région Occitanie avec un taux de chômage de 15,2% au 2^{ème} trimestre 2016 (contre 9,6% en moyenne nationale et 11,6% en moyenne régionale). Pour les jeunes, il s'élève à 37,8% contre 30% en Occitanie, la 2^{ème} région la plus touchée de France.

En 2013, 4^{ème} département le plus pauvre de France métropolitaine avec un taux de pauvreté de 21% contre 14% au niveau national.

En 2015, près de 48% des allocataires CAF vivent en-dessous du seuil de bas revenu (près de 44 000 sur 90 912 allocataires de la CAF) soit une augmentation de +2,4% en un an. 41% des allocataires CAF bénéficient d'un minimum social (revenus garantis et compléments) en 2015, soit une augmentation de +2,8% en un an. On recense 27 528 bénéficiaires du Revenu de solidarité active en 2015 (+4,2% par rapport à 2014) ainsi que 56 444 bénéficiaires d'aides au logement (APL, ALS, ALF) en 2015 (+0,8% par rapport à 2014).

Les personnes isolées avec ou sans enfants sont les plus nombreuses dans le département et représentent 64% de la population (plus de 58 000 personnes) avec une prépondérance de familles monoparentales (1 famille sur 3 avec 3 enfants). En 2012, on comptait 17,7% de familles monoparentales contre 14,3% au niveau national et 14,8% en Occitanie.

>> Situation financière des ménages en 2015

- 1 640 impayés déclarés à la CAF contre 1549 en 2014 soit une hausse de +5%;

- 1 667 dossiers de surendettement déposés à la Banque de France contre 1 621 une année plus tôt, soit une progression de +9,17%: Parmi eux, 706 ont abouti à un effacement des dettes contre 565 en 2014 soit une forte augmentation de +24,95%. Les dettes de logement (loyers, charges...) représentent 42,9% des dossiers de surendettement et les dettes d'énergie et de communication, 52,6%.

>> Politique de la ville

- Deux contrats de ville (Perpignan et Elne)
- Recouvrant 10 quartiers politique de la ville.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

>> Volet parcours vers le logement

- Mise en œuvre du Schéma de la domiciliation des personnes sans domicile stable du 13 mai 2016 en organisant des ateliers thématiques de travail (observation, suivi statistique, information et formation des acteurs, harmonisation des pratiques, promotion et optimisation de l'accès au dispositif pour prévenir le non-recours). Action majeure, sensibiliser et mobiliser les centres communaux d'action sociale à la domiciliation, et au cahier des charges départemental par une action d'information/formation en liaison avec l'association départementale des maires. Lancer une nouvelle procédure d'agrément des associations.
- Consolidation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion dans le cadre de l'élaboration du PDALHPD 2017-2022 : renforcement de l'activité SIAO insertion (déploiement de l'application SI SIAO, action d'information/formation des partenaires) ; renforcement de l'accroche sociale avec la pérennisation et l'étoffement des prestations de l'abri de nuit de La Croix rouge ; évaluation des besoins de places en CHRS (réfugiés, sortants de prison, femmes victimes de violences, femmes isolées avec enfant, jeunes sortant de l'aide sociale à l'enfance) ; accroître l'offre d'accueil en pensions de famille (maisons relais et résidences accueils) au regard du taux d'équipement départemental deux fois plus faible que celui du national.
- Actualisation des données du diagnostic territorial à 360 degrés du sans-abrisme au mal logement dans le cadre de l'élaboration du futur PDALHPD 2017-2022 (axe stratégique : renforcer la transversalité en améliorant l'analyse, la prospective, les systèmes d'information et la communication).
- Élaboration du volet social du PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis) : création de lits halte soin santé supplémentaires (contre 10 actuellement) et de lits d'accueil médicalisé (LAM) conjointement avec le département de l'Aude ; recensement des actions exemplaires et démultiplication des bonnes pratiques à l'échelle des opérateurs de l'hébergement en matière de prise en charge des problèmes psychiatriques et d'addiction en lien avec l'équipe mobile CAARUD, les centres hospitaliers de Thuir et l'ANPAA.
- Articulation des structures d'insertion professionnelle (notamment de l'IAE) avec les dispositifs d'hébergement et de logement adapté y compris les bailleurs sociaux (repérage et accompagnement des personnes, suivi des demandes, information et sensibilisation des différents acteurs).
- Évaluation partagée de la prise en charge et de la prévention de la maltraitance dans deux CHRS en milieu urbain et rural du département (Mares i Nens à Bompas et Maison d'accueil Saint-Joseph à Banyuls-sur-Mer) : rencontre pilotée par la DRJSCS le 24 janvier 2017.
- Mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement social dans le cadre de la mise en œuvre de la charte partenariale de lutte contre la cabanisation et dans le cadre de la gestion des camps illicites (liaison DDTM/ARS/DDCS/sous-préfets/collectivités locales dont conseil départemental). Et expérimentation du dispositif «terrains familiaux» en partenariat avec le conseil départemental.
- Mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement des locataires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne (liaison ARS/DDCS/DDTM/CAF/ Collectivités locales dont conseil départemental).

>> Public « jeunes »

• Jeunes et logement

- Mobilisation de la « garantie jeunes » pour une insertion durable des 18-25 ans par la mission locale jeunes (MLJ 66). Compléter le dispositif par une offre de logements accessibles au public relevant de la « garantie jeunes » : attribution de logements sociaux supplémentaires dont 5 financés par l'ALT, acquisition de mobiliers et électroménagers supplémentaires pour la mise à disposition de locations meublées, mesures ASLL (accompagnement social lié au logement), accompagnement à l'intégration socioculturelle des jeunes.

- Accroissement de l'offre d'hébergement adapté aux jeunes de 16 à 30 ans à faibles ressources avec la création de places supplémentaires de foyer de jeunes travailleurs (FJT)/résidence habitat jeunes (116 places autorisées à ce jour) : réalisation d'une évaluation des besoins à partir des études existantes, lancement d'un appel à projet.

- **Jeunes scolarisés**

- Poursuite de la lutte contre le décrochage scolaire par des actions innovantes combinant plusieurs dispositifs dans le cadre de la politique de la ville.

- **Consolidation du dispositif PCB**

- **Travail sur la mise en place d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle**, dans le cadre de la déclinaison du schéma des services aux familles arrêté en 2016 dans le département (volet emploi).

>> Réfugiés et mineurs étrangers isolés

Expérimentation du dispositif hébergement citoyen (pour l'accueil de réfugiés ou sous protection subsidiaire en familles d'accueil, expérimentation validée par la DIHAL).

MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

Un comité départemental :

- Co-piloté par l'État (DDCS) et le conseil départemental (Direction des solidarités) associant la DIRECCTE, la DASEN, la Banque de France, le Pôle emploi, la PJJ, la CAF, l'ARS, la MSA et la CPAM.

Des comités ad hoc de suivi de divers schémas départementaux :

- COPIL du PDALHPD et animation des groupes de travail/commissions spécialisées et réunions du bureau permanent du PDALHPD.

- COPIL du schéma des services aux familles.

- COPIL du schéma de l'animation sociale.

- Comité de suivi du PTI.

- Comité ad hoc pour l'expérimentation accueil citoyen.

- COPIL politique de la ville.

Ce sont en effet les mêmes partenaires institutionnels qui se retrouvent généralement dans ces instances.

CALENDRIER - INDICATEURS

- Schéma de la domiciliation des personnes sans domicile stable :
1^{er} semestre, effectivité des réunions avec les collectivités et nombre d'associations agréées.
- Consolidation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion :
échéance fin 2017, nombre de places créées.
- Actualisation des données du diagnostic territorial à 360 degrés du sans-abrisme au mal logement :
échéance fin 2017, production du document.
- Élaboration du volet social du PRAPS :
échéance à fixer par l'ARS, nombre d'actions convenues.
- Articulation des structures d'insertion professionnelle (notamment de l'IAE) avec les dispositifs d'hébergement et de logement adapté y compris les bailleurs sociaux :
calendrier et indicateurs définis dans les fiches-actions du PDALHPD 2017-2022.
- Évaluation partagée de la prise en charge et de la prévention de la maltraitance dans deux CHRS en milieu urbain et rural du département :
échéance fin 2017, nombre d'évaluations.
- Mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement social dans le cadre de la mise en œuvre de la charte partenariale de lutte contre la cabanisation :
finalisation fin 1^{er} semestre 2017, nombre de situations traitées.
- Mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement des locataires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne :
finalisation fin 1^{er} semestre 2017, nombre de situations traitées.
- Mobilisation de la « garantie jeunes » pour une insertion durable des 18-25 ans par la Mission locale jeunes (MLJ 66) :
1^{er} trimestre 2017, nombre de logements créés.
- Accroissement de l'offre d'hébergement adapté aux jeunes de 16 à 30 ans à faibles ressources avec la création de places supplémentaires de Foyer de jeunes travailleurs (FJT)/résidence habitat jeunes :
finalisation de l'étude échéance fin 2017.
- Poursuite de la lutte contre le décrochage scolaire :
pluriannuel durée des contrats de ville, indicateurs figurant dans les contrats de ville.
- Consolidation du dispositif PCB : échéance fin 2017, actions mises en œuvre.
- Travail sur la mise en place d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle :
échéance fin 2017, actions mises en œuvre/effectivité de l'existence d'une crèche à vocation d'insertion professionnelle.
- Expérimentation du dispositif hébergement citoyen :
expérimentation de janvier 2017 à décembre 2018, nombre de personnes accueillies/ taux d'intégration.

Tarn



Référent départemental interministériel

Jean-Michel FEDON - DDCSPP

ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

Le Tarn est un département de presque 400 000 habitants, en croissance démographique. Mais croissance liée à un solde migratoire positif alors que le solde naturel est lui négatif. Il est aussi un territoire contrasté, voire déséquilibré, avec des zones dynamiques et jeunes et d'autres très rurales, défavorisées et vieillissantes.

Les indicateurs sur la dernière décennie montrent un appauvrissement global, une augmentation forte en conséquence du nombre de ménages aux minima sociaux, un taux de chômage préoccupant, une réduction de la taille des familles, du surendettement, des freins à la mobilité dans un territoire où le déplacement est souvent incontournable... autant de tendances qui rendent indispensable la déclinaison locale du « plan de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale ».

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

Le référent départemental veillera à ce que les divers services prenant part au plan de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale inscrivent leur action quotidienne dans l'ensemble des grands axes définis au niveau régional. Toutefois compte tenu des spécificités départementales, une attention particulière sera portée aux axes suivants :

>> AXE 1 - La prévention et l'accès aux droits

- Mettre en œuvre les prescriptions du schéma départemental de la domiciliation signé en février 2016 et annexé au PDALHPD, notamment relativement à deux publics spécifiques, les migrants et les gens du voyage.
- Finaliser le schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public, qui comprendra 4 volets :
 - santé (lutter contre la désertification médicale),
 - mobilité (aider à la mobilité des publics précaires),
 - services de proximité (aider à leur maintien),
 - numérique (accompagner à l'usage les publics les plus fragiles).
- Mettre en œuvre les dispositions du schéma départemental des services aux familles signé fin 2016.

>> AXE 2 : le logement et l'hébergement

- Veiller et contribuer au bon fonctionnement du « pôle de l'habitat indigne », animé par la DDT 81.
- Veiller et contribuer au bon fonctionnement du SIAO, opérateur unique.
- Élaborer un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage, articulé avec celui de la domiciliation et prenant notamment en compte à la fois les avancées de la politique départementale d'accompagnement vers le logement adapté des personnes souhaitant se sédentariser et la création d'une aire expérimentale proposant sur un même lieu un mixte emplacements/logements adaptés.
- Œuvrer à la création de places d'hébergement d'urgence compte tenu du taux de sous-équipement (24 places pour 400 000 habitants) afin de mieux répondre aux sollicitations du 115.

>> AXE 3 : la santé

- Mettre à profit l'installation, début d'année 2017, du « conseil territorial de santé du Tarn », consécutivement à la mise en œuvre de la « loi de modernisation de notre système de santé » de janvier 2016, afin de faire prévaloir les orientations régionales du « plan pauvreté », une meilleure coordination des actions et le développement de l'accès aux droits de santé.

>> AXE 4 : emploi et formation

- Le Tarn est entré dans le dispositif « garantie jeunes » à la mi année 2016. La DIRECCTE pilote l'action en la matière des deux missions locales. Au 31/12/2016, les bénéficiaires étaient déjà au nombre de 160 jeunes (en 9 cohortes) qui s'étaient engagés dans le dispositif, sur les sites d'Albi, Carmaux, Castres, Graulhet et Mazamet. Pour 2017, des cohortes seront organisées sur les villes de Gaillac, Sorèze et Lacaune et l'entrée élargie aux jeunes de 16 ans.

MODALITÉS D'ANIMATION PARTENARIALES ENGAGÉES

La taille démographique du département du Tarn autorise des modalités de coopération souples, par contacts directs. Après une rencontre ayant permis de fixer les grands axes, chaque service a proposé ses actions prioritaires (22 au total pour l'ensemble). La DDCSPP veille à ce que les fiches actions soient régulièrement mises à jour, témoignant de l'avancée des réalisations.

CALENDRIER - INDICATEURS

Un point trimestriel sera demandé par le coordonnateur aux services porteurs d'action du « plan de lutte contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale », notamment relativement aux actions prioritaires telles que décrites ci-dessus.

Tarn-et-Garonne



Référent départemental interministériel

Véronique ORTET - DDCSPP

ENJEUX / CONTEXTE DÉPARTEMENT

Le Tarn-et-Garonne bénéficie d'une attractivité démographique notablement soutenue. Particulièrement intense autour de l'axe Toulouse-Montauban.

Le taux de pauvreté reste fort en Tarn-et-Garonne : il dépasse toujours les 17%. Au sein de la population, les tranches des 18-29 ans et de 65 ans et plus sont toujours particulièrement exposées, ceci aussi bien en zone urbaine (à noter que 4 quartiers prioritaires ont été délimités sur le département : deux sur Montauban et 2 sur Moissac) qu'en zone rurale.

La précarité financière demeure particulièrement marquée. Conséquences de tous les facteurs de précarité constatés : un accès difficile aux soins de santé et au logement ainsi que des parcours scolaires et de formation chaotiques pour une frange importante de la population.

PRIORITÉS LOCALES / ACTIONS CLÉS

A – LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS AUX DROITS :

>> L'expérimentation des « Points conseil budget »

Le département de Tarn-et-Garonne, en lien avec la commission de surendettement, très tôt, a mis en place un dispositif constituant une préfiguration locale des Points conseil budget. A la suite de l'appel à candidature réalisé en vue de l'expérimentation de ce nouveau dispositif national, il a été retenu.

- Enjeux/Contexte local

Dans un contexte local particulièrement marqué par la pauvreté, le PCB - qui accueille aussi bien un public en grande précarité qu'une frange de la population affrontée à une difficulté ponctuelle - garde tout son intérêt. Il est aujourd'hui nécessaire de développer le réseau de partenariat et de consolider l'information sur ses objectifs, ses moyens et ses modalités d'actions tant auprès du public que des professionnels qu'il mobilise ou concerne.

- Objectifs/Actions

- Développer le réseau partenarial du PCB, en mobilisant la Caisse d'allocations familiales, la Mutualité Sociale agricole, la mission locale, les bailleurs sociaux, les associations, les entreprises, les créanciers, dans une logique de parcours.

- Développer la communication à propos du PCB.

>> Le schéma départemental de la domiciliation

• Enjeux/Contexte local

En Tarn-et-Garonne, le schéma a été élaboré et approuvé le 8 juillet 2016. Les orientations de travail qui ont été identifiées sont :

- l'amélioration de l'adéquation entre l'offre et le besoin de services ainsi que sa bonne répartition territoriale,
- l'harmonisation des pratiques des organismes domiciliaires pour améliorer la qualité de service de domiciliation ,
- promouvoir le dispositif pour en favoriser un meilleur fonctionnement.

Dans un second temps, le cahier des charges pour l'exercice de la domiciliation a été révisé aux regards des nouvelles dispositions législatives et réglementaires, conformément aux instructions données.

• Objectifs/Actions

- Formation des acteurs de terrains.
- Mise en place de modalités d'échanges de pratiques.
- Organisation de rencontres régulières de réseau minimalement bisannuelles.
- Renouvellement de l'ensemble des agréments délivrés avant la mise en œuvre de la réforme.

• Partenaires

Conseil départemental, UDCCAS, CCAS-CIAS, associations domiciliaires, représentants des usagers.

>> Le dispositif d'aide alimentaire

• Enjeux/Contexte local

Quatre associations sont actives sur le département : les Restos du coeur, le Secours populaire, la Croix Rouge Française et le Secours catholique. Un projet d'épicerie solidaire qui serait implantée sur Montauban est, par ailleurs, en cours d'étude. Quand le nombre de bénéficiaires croît et que les ressources n'augmentent pas dans la même mesure, une rationalisation de la distribution est nécessaire, de même que sa sécurisation conformément aux instructions régionales.

• Objectifs/Actions

- Participer à la réalisation d'une cartographie de l'offre d'aide alimentaire à l'échelle régionale afin d'améliorer la connaissance et l'accessibilité de l'offre,
- animer le réseau local,
- développer les dispositifs « d'aller vers » dans les territoires ruraux, en développant les sites de distribution au plus près des personnes et en inscrivant l'aide alimentaire dans une offre de services associés.

• Partenaires

La DRJSCS, la DRAAF, la préfecture, la DDCSPP.

>> Le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public

• Enjeux/Contexte local

L'État (pilotage Préfecture) et le conseil départemental de Tarn-et-Garonne ont lancé son élaboration en 2016.

• Objectifs/Actions

Afin d'objectiver les besoins des habitants en matière de santé, de commerces, de services publics de proximité etc. ,une enquête publique en ligne auprès de la population a été réalisée fin 2016.

Les résultats de cette enquête ainsi que les pistes d'actions seront présentés aux élus du département à la fin du 1^{er} trimestre 2017 pour permettre l'adoption du schéma avant la fin de l'année.

- Partenaires

Pilotes : préfecture et conseil départemental/partenaires : élus, société civile.

B - LE LOGEMENT ET L'HÉBERGEMENT

- Enjeux/Contexte local

Le diagnostic partagé à 360° du sans abris au mal logement a été réalisé et approuvé en février 2016. La révision du plan départemental d'accès au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées en cours de finalisation s'appuie sur ses conclusions.

- Objectifs/Actions

- Mettre en œuvre les orientations principales issues du diagnostic départemental et du PDALHPD.
- Actualiser le diagnostic départemental.

- Partenaires

La DRJSCS, la DREAL, la DDT, le conseil départemental, le Grand Montauban, l'ARS, la FNARS, l'URIOPSS, les bailleurs sociaux, les associations intervenant dans le champ du logement et de l'hébergement.

C - LA SANTÉ

- Enjeux/Contexte local

La santé a ses cadres de prévention et d'action ainsi qu'une réalité de terrain.

Sur le territoire départemental, la santé est fortement impactée par la précarité et la pauvreté, du fait du non-recours aux droits, en raison de l'accessibilité financière aux soins et/ou de la négligence liée à la marginalisation. C'est particulièrement le cas des jeunes.

- Objectifs/Actions

- Améliorer l'articulation entre les acteurs des champs sanitaires, médico-social et social sur le territoire départemental, en déclinant des modes de coopération opérationnels au service des personnes,
- Développer des actions fortes en direction des jeunes,
- Promouvoir l'accès aux programmes de prévention et de promotion de la santé des publics les plus vulnérables.

- Partenaires

ARS, préfecture, DDCSPP, centres hospitaliers, PASS, Maison des ados, mission Locale, associations engagées auprès des jeunes et des publics en difficulté.

D - L'EMPLOI/FORMATION

- Enjeux/Contexte local

Le chômage et le manque de qualification sont des vecteurs importants de la précarité et de la pauvreté constatées. Sont particulièrement affectées les populations de jeunes et de seniors. Parmi les points positifs relevés localement : l'expérimentation de la « garantie jeunes » engagée en 2016 dans le département qui a été particulièrement concluante.

- Objectifs/Actions

- Poursuivre la mobilisation de la « garantie jeunes »,

- Développer les articulations entre le dispositif d'insertion par l'activité économique (IAE) et les dispositifs d'hébergement et d'insertion (CHRS, AAVA, CAVA...).

- Partenaires

DRJSCS, UT DIRECCTE, conseil départemental, mission locale, Pôle emploi, Cap emploi, associations du champ de l'IAE, de l'hébergement et de l'insertion.

Merci à tous les partenaires
qui ont participé aux travaux d'élaboration de cette feuille de route
pour leur engagement en faveur des plus démunis.



« **Regard sur** » est une publication de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Occitanie

Directeur de la publication : Pascal ETIENNE

Responsable d'édition : Elisabeth Sevenier-Muller

Rédaction en chef : Estelle KESSELER

Rédaction :

Isabelle RIGAUD et Judith FOURNIER - Pôle cohésion sociale/jeunesse.

Estelle KESSELER - PCAD / Observation , études et statistiques

Charte graphique et maquette : Brigitte BOISIER - Service communication.

Crédit photos : Philippe MALESKEVICH, FOTOLIA





DRJSCS OCCITANIE
3, Avenue Charles Flahault
34094 Montpellier cedex 5
<http://www.occitanie.drjscs.gouv.fr>
Tél. 09 70 830 330